



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 janvier 2023  
Français  
Original : anglais

## Soixante-dix-septième session

Point 136 de l'ordre du jour

### Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

## **Douzième rapport sur l'application du principe de responsabilité : renforcement de l'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies\***

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le Secrétaire général a l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le douzième rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, comme elle l'en a prié dans sa résolution [70/255](#).

Le Secrétaire général fait le point de l'action menée jusqu'en décembre 2022 pour renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU. Après l'introduction, qui figure à la section I, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du dispositif sont présentés à la section II, qui comprend également les mesures prises pour renforcer la culture de la responsabilité au Secrétariat et pour consolider les six composantes du dispositif du Secrétariat. La conclusion et la recommandation qui sont soumises à l'Assemblée générale figurent aux sections III et IV.

On trouvera à l'annexe I du présent document un récapitulatif de l'état d'application des résolutions adoptées par l'Assemblée générale sur les questions administratives et budgétaires à sa soixante-seizième session, et à l'annexe II, le taux cumulé d'application des recommandations formulées par le Bureau des services de contrôle interne et le Comité des commissaires aux comptes depuis 2010, sur la base des données les plus récentes.

\* Les rapports d'étape sur la responsabilité sont présentés aux États Membres chaque année durant la première reprise de la session de l'Assemblée générale. On y trouve des informations actualisées et complètes sur les mesures prises par l'Organisation au cours de l'année précédente, les réalisations obtenues et la voie à suivre. Le rapport est publié aussi tard que possible pour laisser au Secrétariat le temps de rassembler les contributions émanant de ses différents services, de sorte que les États Membres disposent des informations les plus récentes et les plus exhaustives qui soient.



## I. Introduction

1. Le renforcement constant du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU est au cœur du modèle de gestion actuel. Il est rendu compte dans le présent rapport des mesures prises en 2022 pour faire du Secrétariat une organisation plus responsable et mieux gérée. On y trouve également des informations sur les améliorations qui continueront d'être apportées. À cet égard, il convient de noter que le Secrétariat a tiré parti des orientations reçues de l'Assemblée générale, et des décisions prises par celle-ci, à l'occasion de la présentation annuelle des rapports d'activité, ainsi que des observations formulées par les différentes parties prenantes, notamment celles émanant des organes de contrôle, qui l'ont amené à s'engager sur la voie d'une amélioration continue.

## II. Aperçu des progrès accomplis dans le renforcement du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat

2. Comme le montre le présent rapport, le Secrétariat continue de mettre en œuvre différentes activités visant à renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité à l'Organisation et à faire de ce principe une pierre angulaire de la culture institutionnelle.

3. Promulgué en octobre 2021, le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies constitue un levier qui fera évoluer la culture institutionnelle. Les quatre valeurs qui y sont établies – inclusion, intégrité, humilité et humanité – guident les membres du personnel dans leurs interactions et dans l'exercice de leurs fonctions. Depuis la promulgation du Référentiel, plusieurs activités de communication ont été menées sur la question, notamment l'édition 2022 du dialogue en cascade et la création d'un réseau de champions chargés de plaider en faveur des valeurs dans l'ensemble du Secrétariat. En outre, partant du principe que l'exemple doit venir d'en haut, le Bureau des ressources humaines a organisé plusieurs rencontres avec les hautes et hauts responsables pour discuter du rôle central qu'ils jouent dans la concrétisation des valeurs et des comportements attendus.

4. En 2021, le Secrétariat a publié le Manuel relatif au dispositif d'application du principe de responsabilité, qui fourmille d'informations et de conseils à l'intention des membres du personnel. Le Manuel a formé la base du dialogue en cascade de 2021, qui a porté sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU et sur la manière de le comprendre et de faire en sorte qu'il fonctionne bien ; l'objectif était de sensibiliser les membres du personnel et les autres parties prenantes. Au total, 33 351 membres du personnel des entités du Secrétariat ont participé à la série de dialogues en cascade.

5. Les dialogues en cascade, qui donnent l'occasion à tous les membres du personnel du Secrétariat de discuter de sujets importants concernant leur travail, ont donné de bons résultats. En 2019, le Bureau des services de contrôle interne a procédé à un audit de l'efficacité et de l'efficience des dialogues en cascade<sup>1</sup> et constaté que les dialogues annuels tenus depuis 2012/13 avaient donné de bons résultats, notamment pour ce qui était du taux de participation élevé et de l'augmentation du nombre de signalements de cas de fraude et de corruption et d'autres comportements répréhensibles qu'il avait reçus après la tenue des dialogues consacrés à ces sujets.

---

<sup>1</sup> Rapport du Bureau des services de contrôle interne [2019/083](#).

6. Enfin, au cours de l'année écoulée, le Secrétariat a également révisé le cadre de perfectionnement et de gestion de la performance pour la première fois en 10 ans et mis en place un système de gestion plus souple qui aide les membres du personnel à fixer des objectifs mesurables et individualisés, allant dans le sens de ceux de l'Organisation. L'outil d'évaluation de la performance a également été adapté de sorte que les fonctionnaires chargés de l'encadrement et leurs équipes disposent d'une plus grande latitude. Il facilite la tenue de conversations sur la performance au cours du cycle d'évaluation, ce qui permet de s'attaquer aux problèmes de performance au moment où ils sont détectés et non plus seulement à intervalles fixes comme dans le système en place précédemment. L'établissement d'échanges réguliers aide à redresser le cap lorsque cela est nécessaire et à saluer dans l'instant une performance exceptionnelle.

#### **A. Progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies**

7. Le Secrétariat s'est engagé à appliquer une politique de tolérance zéro en ce qui concerne le racisme et la discrimination raciale sur le lieu de travail.

8. Comme suite à l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 76/271, le Secrétaire général a nommé un groupe directeur composé de hauts responsables et de deux experts externes et l'a chargé de superviser l'opérationnalisation complète et la généralisation de l'application du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

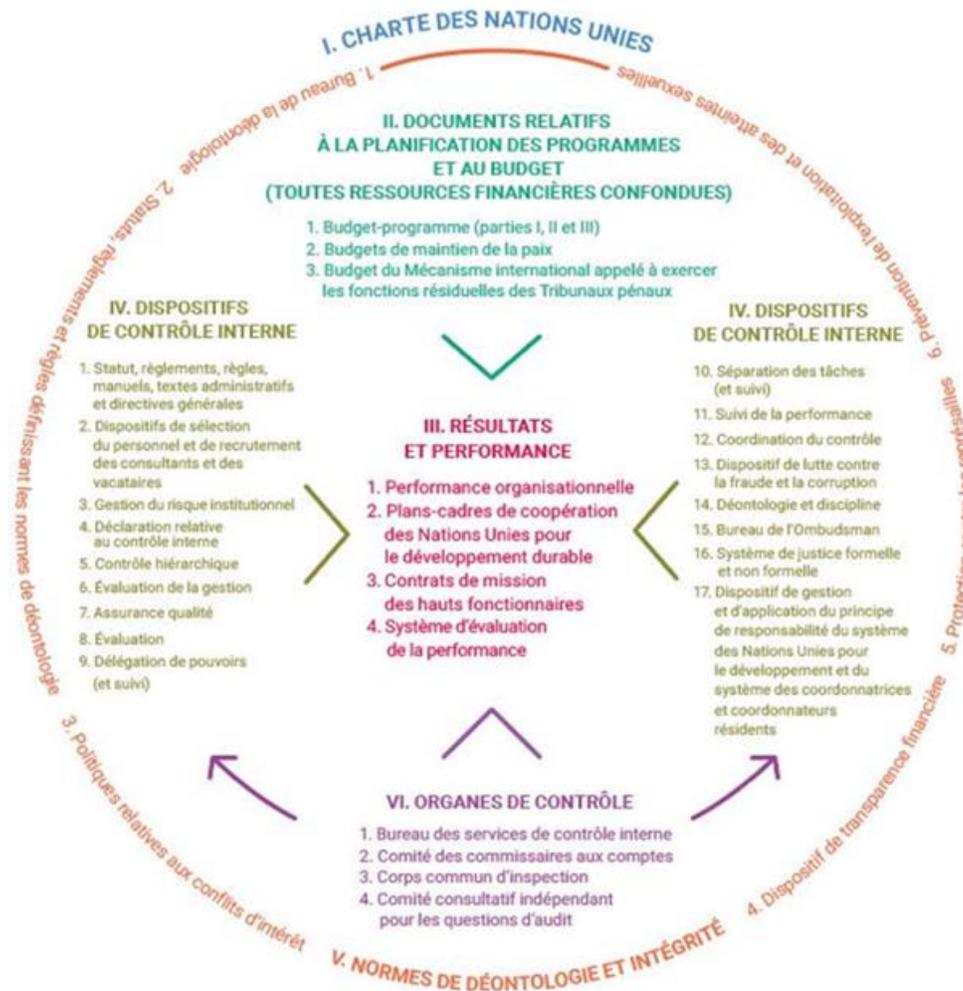
9. La mise en œuvre du plan d'action stratégique est soutenue par une petite équipe composée de personnes occupant des emplois de temporaire dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale et par des champions et championnes de la lutte antiraciste nommés par les chefs de département et de bureau : ils ont pour mission de faire appliquer le plan au niveau des entités, de renforcer l'exécution du mandat et la transformation culturelle, d'accroître la transparence et d'améliorer l'application du principe de responsabilité en ce qui concerne la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Le Secrétariat a examiné le plan d'action stratégique et recensé des activités qui devront être reportées tant que des ressources supplémentaires n'auront pas été obtenues pour l'équipe de lutte contre le racisme.

10. Dans le prolongement de l'initiative de dialogue, d'apprentissage et de gestion des perceptions lancée en 2020, le Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies continue de faciliter, en toute neutralité, des initiatives de sensibilisation sur les manifestations des différentes formes de racisme sur le lieu de travail. Les points de vue et les suggestions du personnel sur la prévention, la détection et le traitement de ces comportements abominables sur le lieu de travail sont recueillis et servent à orienter différents aspects normatifs et tactiques de la mise en œuvre du plan d'action stratégique.

## B. Progrès réalisés pour chaque composante du dispositif d'application du principe de responsabilité

Figure I

Dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'ONU



<sup>a</sup> L'Assemblée générale reçoit une assurance indépendante de ces organes de contrôle externe.

11. Les progrès accomplis au cours de la période considérée et les mesures envisagées pour aller de l'avant dans le cadre de chacune des six composantes du dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat sont présentés ci-après.

### 1. Composante I : Charte des Nations Unies

#### *Progrès accomplis*

12. Dans le prolongement de la résolution 74/271 de l'Assemblée générale, on trouvera à l'annexe I du présent rapport une analyse sommaire de l'état d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée sur les questions administratives et budgétaires.

## 2. Composante II : documents relatifs à la planification des programmes et au budget

### *Progrès accomplis*

13. Conformément aux orientations données par l'Assemblée générale dans ses résolutions [76/236](#) (par. 17) et [76/245](#) (par. 18), afin de rendre les projets de budget plus faciles à utiliser, le Secrétaire général a apporté des améliorations à la présentation des informations figurant dans le projet de budget-programme pour 2023, tout en préservant les éléments dont les États Membres pouvaient avoir besoin ; la formulation des stratégies a été rationalisée et les informations sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution des programmes ont été regroupées. En 2022, le Secrétariat a continué de prodiguer des conseils et de fournir un appui aux départements, notamment sous forme d'ateliers organisés sur demande, de façon à faciliter l'établissement du projet de budget-programme. En février 2022, avant d'établir la version finale du projet de budget-programme pour 2023, il a organisé des consultations avec les États Membres, dans le prolongement de la demande formulée par l'Assemblée au paragraphe 5 de sa résolution [76/236](#). Le projet de budget-programme pour 2023 est le fruit des diverses améliorations apportées pour donner suite aux orientations données par l'Assemblée depuis le passage, à titre expérimental, à un cycle annuel.

14. La formule retenue pour la présentation le projet de budget-programme s'est stabilisée et, en juin 2022, le Comité du programme et de la coordination a salué les mesures qui avaient été prises pour améliorer la qualité du projet de budget-programme et n'a pas formulé de nouvelles orientations d'ensemble. Compte tenu de la stabilisation du processus d'établissement du budget-programme et forts des connaissances acquises au cours de quatre années de formation, les directrices et directeurs de programme maîtrisent mieux la nouvelle approche, ce qui a contribué à une plus grande efficacité en ce qui concerne la planification des programmes et l'établissement des informations budgétaires.

15. À sa soixante-dix-septième session, l'Assemblée générale a constaté avec satisfaction les différentes améliorations apportées à la présentation du projet de budget-programme. Elle a également salué les progrès accomplis par le Comité du programme et de la coordination et décidé d'ajuster le processus d'examen intergouvernemental en formalisant le passage de la durée des sessions du Comité du programme et de la coordination de quatre à cinq semaines à compter de 2023 et en décidant que les sessions du Comité se termineraient au plus tard à la mi-juin (et non plus à la fin juin) à compter de 2024 et qu'elle approuverait les plans-programmes aussi tôt que possible à sa session principale, et au plus tard pendant la première semaine de novembre.

16. L'Assemblée générale a également décidé de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023 et demandé qu'un examen complet du cycle annuel lui soit présenté durant la partie principale de sa quatre-vingt-troisième session.

17. En réponse à la résolution [76/274](#) de l'Assemblée générale sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, le Secrétaire général a pris des mesures pour améliorer la présentation de façon à rendre le budget plus transparent et donner des informations plus détaillées aux fins de la prise de décision. À cet égard, des changements ont été apportés à la structure des catégories et sous-catégories budgétaires pour donner plus d'informations sur les différents types de personnel. Des ajustements ont également été faits pour affiner les prévisions et anticiper et atténuer l'effet de facteurs externes, comme l'incidence des décisions de la Commission de la fonction publique internationale ou des fluctuations des cours du carburant sur l'exécution des budgets.

*Prochaines étapes*

18. Le Secrétariat continuera d'appliquer les décisions formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions portant sur les budgets.

### 3. Composante III : résultats et performance

#### a) Performance organisationnelle : renforcer l'application de la gestion axée sur les résultats

*Progrès accomplis*

19. Les documents qui existent, dans le système des Nations Unies et dans d'autres organisations, sur les enseignements tirés et les difficultés rencontrées par différentes organisations lors de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats montrent que trois des principaux obstacles auxquels elles ont fait face sont les suivants : la création d'un dispositif amenant à rendre compte des résultats, l'existence d'instruments appropriés, et l'instauration et la dynamisation d'une culture du résultat dans l'organisation. L'action menée en 2022 a porté sur ces trois domaines.

20. En ce qui concerne la création d'un dispositif amenant à rendre compte des résultats, les entités du Secrétariat se servent désormais du module Umoja Application de pilotage stratégique pour communiquer l'information relative aux produits et aux résultats tout au long des cycles budgétaires. Les dirigeants utilisent également ce module pour gérer l'exécution de leur programme de travail. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) a constitué une équipe, en étroite collaboration avec le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget (rattaché au même département), qui est chargée d'aider les entités des Nations Unies à se servir du module.

21. En décembre 2022, du fait des activités susmentionnées, toutes les entités du Secrétariat émergeant au budget-programme ont versé le contenu de leurs stratégies relatives aux plans-programmes pour 2022 dans le module Application de pilotage stratégique et ont rendu compte de leurs résultats et de leurs produits à des fins de suivi. Dans le cas des entités financées au moyen des budgets de maintien de la paix, une démarche analogue a commencé à être suivie en septembre 2022 ; toutes ces entités avaient versé le contenu de leur stratégie approuvée dans le module et avaient commencé à saisir des informations sur l'exécution des programmes (progrès concernant les réalisations escomptées et les produits). À la fin du cycle d'établissement des rapports qui leur est propre, toutes les entités devraient avoir saisi dans le module des informations complètes sur l'exécution des programmes.

22. En novembre 2022, 4 413 projets opérationnels étaient gérés au moyen de la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information<sup>2</sup> et plus de 5 000 personnes avaient accès au système à diverses fins, notamment pour la planification, la budgétisation, le suivi et l'établissement de rapports. En 2022, des fonctionnalités ont été ajoutées au système pour améliorer l'efficacité et l'efficience de la gestion axée sur les résultats. Pour ce faire, des consultations ont été menées avec toutes les entités du Secrétariat afin de cerner l'utilisation qui était faite du système et de déterminer les fonctionnalités à ajouter pour répondre aux besoins des directeurs et directrices de programme.

23. Les activités de renforcement des capacités se sont articulées autour de formations en présentiel, de séances d'information et d'un appui pratique fourni aux

<sup>2</sup> Les modules d'Umoja-Extension 2 servant au processus budgétaire au Secrétariat sont au nombre de trois : l'Application de pilotage stratégique, le système d'établissement du budget et de gestion des projets, et la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information.

directrices et directeurs de programme. Elles sont allées au-delà du simple transfert de connaissances techniques et ont visé plutôt à promouvoir une approche globale de la gestion axée sur les résultats englobant les méthodes, les politiques et l'utilisation des applications. Il convient tout particulièrement de citer l'ajout d'un cours consacré au travail avec les partenaires d'exécution qui permet aux membres du personnel de se familiariser avec le module Umoja d'utilisation des subventions et de comprendre en quoi il aide à rendre compte régulièrement et de manière transparente des progrès accomplis dans l'exécution des programmes. En outre, le Secrétariat a continué d'organiser des ateliers sur la gestion axée sur les résultats ouverts au personnel des missions et au personnel en poste au Siège. Les travaux menés en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies aux fins de l'élaboration d'un cours d'initiation à la gestion axée sur les résultats, qui sera mis en ligne en 2023 et pourra être suivi en autoformation, sont sur le point de s'achever. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité copréside également le Réseau de planification stratégique des Nations Unies, qui œuvre à l'amélioration de la mise en commun des connaissances dans le système des Nations Unies.

24. Pour faciliter la gestion axée sur les résultats, le tableau de bord Integrated Project Managers a été mis en service : combinant des données de fond et des données financières provenant d'Umoja, il permet aux directrices et directeurs de programme de suivre l'utilisation des ressources et les progrès accomplis en ce qui concerne les réalisations.

25. Enfin, l'instauration et la dynamisation d'une culture du résultat dans l'Organisation passent par trois types d'action : une action qui va du sommet vers la base, une action qui va de la base vers le sommet et une action de pair à pair (action horizontale). La communication sur l'importance que revêt la transparence dans la gestion et la communication des résultats se fait en cascade, de manière continue, de la direction vers la base. En ce qui concerne l'action horizontale, l'accent est mis sur la mise en commun des connaissances et le soutien apporté par des groupes de pairs.

#### *Prochaines étapes*

26. Parmi les mesures envisagées pour l'année à venir, on peut citer ce qui suit :

a) le Secrétariat continuera de s'attacher à renforcer la gestion axée sur les résultats en affinant les orientations et les formations, compte tenu de l'expérience acquise et des observations reçues des membres du personnel. En collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, le Secrétariat mettra en ligne un cours d'initiation à la gestion axée sur les résultats, à faire en autoformation ;

b) le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité continuera d'agir en faveur de la mise en commun des connaissances et de la diffusion des meilleures pratiques ;

c) l'Organisation intensifiera le suivi de l'exécution du plan-programme en demandant aux entités du Secrétariat de faire le point tous les trois mois dans le module Application de pilotage stratégique ;

d) la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité contribuera aux activités menées dans tout le Secrétariat pour améliorer la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information.

#### **b) Performance organisationnelle : vers un Secrétariat écologiquement viable**

##### *Progrès accomplis*

27. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour réduire son empreinte environnementale. Les émissions totales de gaz à effet de serre déclarées par le Secrétariat continuent de

diminuer. Le Secrétariat est parvenu à la neutralité climatique depuis 2018 grâce à une combinaison d'initiatives de réduction et de compensation des émissions de gaz à effet de serre, ce qui va dans le sens de la première phase de la Stratégie de gestion de la durabilité dans le système des Nations Unies (2020-2030). Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a lancé des travaux visant à doter le Secrétariat d'un système de gestion environnementale.

28. Le Département de l'appui opérationnel a poursuivi la mise en œuvre de la phase deux de la stratégie environnementale pour les opérations de paix (2017-2023) : il a fourni un appui technique aux missions, assuré le suivi des performances et procédé à des évaluations de sites pour veiller à ce que les risques majeurs soient recensés et atténués. Des tableaux de bord sont mis à la disposition des États Membres pour les informer de la performance environnementale des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales présentes sur le terrain. Dans sa résolution 76/274, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'élaborer en concertation avec les États Membres des orientations à suivre après l'achèvement de la stratégie en juin 2023. Le Département de l'appui opérationnel a lancé des consultations préliminaires avec les missions sur les priorités stratégiques qui pourraient être retenues.

29. Les entités du Secrétariat ont continué d'intensifier l'action menée pour mettre en place des systèmes de gestion environnementale. La Commission économique pour l'Afrique (CEA) élabore un plan d'action pour l'environnement à l'horizon 2030 et a adopté des indicateurs environnementaux pour améliorer le suivi de ses performances environnementales. Elle a également lancé un projet pilote de surveillance à distance des infrastructures, acheté des véhicules hybrides pour réduire les émissions et lancé le projet Africa Hall, qui comprend un plan de gestion de l'environnement. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a mené à terme son plan de gestion des ressources en eau et lancé un projet d'aménagement paysager qui permettra de réduire la consommation d'eau. Elle continue également de s'attacher à réduire les déchets qu'elle produit.

30. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a commencé à élargir son système de gestion environnementale à ses bureaux régionaux. Elle a progressé dans tous les domaines ciblés, notamment en couvrant 100 % de ses besoins en électricité au moyen de sources renouvelables, en recyclant 80 % de ses déchets et en continuant de réduire la consommation d'énergie à son siège à Bangkok. De même, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a continué de s'employer à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en prenant des mesures d'économie d'énergie. En mars 2022, elle a obtenu les certifications ISO 14001 et ISO 9001, normes définies par l'Organisation internationale de normalisation. Un groupe de travail composé de cadres supérieurs supervise le maintien des conditions ayant permis d'obtenir ces certifications.

31. En décembre 2022, l'audit externe final qui fait partie de la procédure de certification ISO 14001 a été mené à son terme à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Le système de gestion environnementale de l'Office porte sur des domaines tels que l'énergie, l'eau, les eaux usées et la gestion des déchets. L'Office a mis en place un nouveau programme de gestion des déchets de construction et de démolition, ainsi que des procédures connexes de traitement des déchets. Il a également achevé la construction de son premier bâtiment à énergie zéro, dont le toit est équipé de panneaux photovoltaïques qui devraient suffire à produire, au minimum, l'équivalent de l'énergie totale que les locaux consommeront tout au long de l'année. En outre, des technologies durables de pointe ont été intégrées dans la conception du nouveau centre informatique principal du complexe de Gigiri.

32. Dans le prolongement de son dispositif de gestion des risques institutionnels, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) s'est doté d'une

nouvelle approche de l'évaluation des risques pour déterminer les aspects et les impacts environnementaux importants dans tous ses lieux d'affectation. Il a également établi un programme de formation en ligne pour mieux sensibiliser les membres de son personnel à la gestion de la durabilité environnementale. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé la troisième génération de son Système de garanties environnementales et sociales. Il a également inscrit l'ensemble de ses 76 bureaux dans l'inventaire environnemental annuel présenté au PNUE.

33. Enfin, en 2022, le Siège de l'ONU à New York a achevé la modernisation de l'éclairage du bâtiment du Secrétariat, celui-ci étant désormais équipé de diodes électroluminescentes, et conclu un nouveau contrat de gestion des déchets qui prévoit le compostage des déchets organiques.

#### *Prochaines étapes*

34. Dans le cadre de l'action menée par le Secrétariat pour réduire son empreinte environnementale, on peut citer les activités suivantes.

35. La CEA continuera de faire bénéficier les membres de son personnel d'une formation aux questions relatives à l'environnement et de mettre en œuvre son système de gestion environnementale, ouvrant ainsi la voie à l'obtention de la certification ISO 14001. En 2023, la CEPALC lancera les travaux de construction de son premier bâtiment à énergie zéro à Santiago. La CESAP poursuivra la mise en place du système de gestion environnementale dans ses bureaux régionaux et examinera s'il lui est possible d'intégrer les questions concernant la gestion environnementale dans les activités relatives à son programme. La CESAO se concentrera sur la préparation d'un audit énergétique du bâtiment de la Maison des Nations Unies, cherchera des moyens de mobiliser la population et s'attachera à faire bénéficier les institutions publiques de ses meilleures pratiques.

36. En 2023, l'Office des Nations Unies à Nairobi mettra en place des procédures de gestion des déchets électroniques et lancera un projet pilote dans le cadre duquel des véhicules électriques seront pour la première fois mis à la disposition des entités de l'ONU pour les déplacements urbains de courte distance à Nairobi, ce qui constituera une solution plus durable. Le Siège de l'ONU à New York continuera de faire porter son action sur l'efficacité énergétique et l'amélioration de la gestion des déchets ; il réduira également son empreinte environnementale en réduisant le nombre d'immeubles dans lequel il loue des bureaux. Le PNUE prévoit d'établir des plans de gestion et d'atténuation des risques liés à la durabilité environnementale dans tous les lieux d'affectation, en accord avec son inventaire de gestion des risques.

### **c) Performance organisationnelle et analyse des données**

#### *Progrès accomplis*

37. Conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et au rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982), le Secrétariat a fait des données un outil stratégique dont il se sert pour améliorer la performance organisationnelle, la prise de décisions et la transparence.

38. L'ONU continue de se servir des outils d'informatique décisionnelle pour produire des modèles de données fondamentaux qui aident les entités à accéder de plus en plus à des données exactes et à jour.

39. De nouveaux modèles de données relatifs aux ressources humaines ont facilité le développement et la mise en service expérimentale du nouveau portail relatif au

personnel du Secrétariat, qui donne aux États Membres une meilleure idée de la composition du Secrétariat. La première version du portail donne des informations et des données démographiques à jour sur le personnel, ainsi que des instantanés mensuels qui facilitent l'analyse des tendances.

40. Les données accessibles en temps réel et sous forme d'instantanés trimestriels continuent de faciliter la communication de l'information concernant les indicateurs de performance relatifs à la délégation de pouvoirs, dont il est rendu compte dans le tableau de bord de gestion.

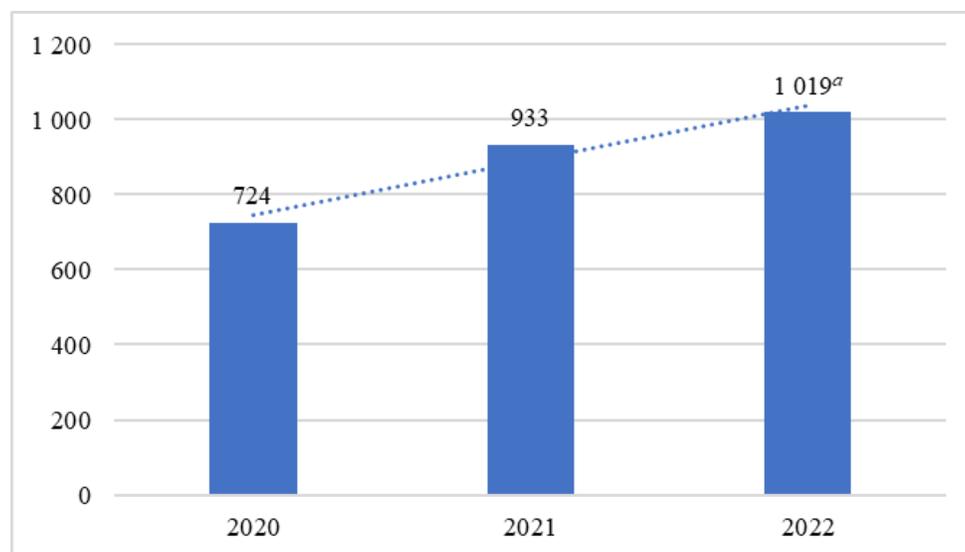
41. De nouveaux ensembles de données et de nouvelles sources de données ont enrichi le tableau de bord de gestion. Un nouveau logiciel e-performance, allant de pair avec le système de gestion de la performance lancé en 2021, a été mis en service. Des fonctionnalités ont été ajoutées à la section Accountability Indicator Monitoring, qui donne accès à des informations récapitulatives sur les recommandations d'audit du BSCI et des liens vers des informations plus précises dans les tableaux de bord du Bureau. Deux indicateurs clés de performance ont été ajoutés, l'un sur les fonctionnaires habilités par délégation à approuver les achats, et l'autre qui permet de vérifier que les membres du personnel ayant reçu une délégation de pouvoir en matière de gestion des biens ont suivi la formation obligatoire.

42. Pour aider la direction à utiliser le tableau de bord de gestion enrichi, le Secrétariat a continué d'organiser des séances d'information virtuelles pour toutes les entités, auxquelles ont participé plus d'une centaine de membres du personnel. En outre, des sessions de formation organisées tous les mois à l'intention des nouveaux utilisateurs et utilisatrices et des sessions ciblées proposées aux nouveaux chefs d'entité se sont révélées très utiles.

43. L'enrichissement du tableau de bord a suscité un intérêt accru de la part des utilisateurs. La figure II montre le nombre d'utilisateurs ayant activement utilisé le tableau de bord de gestion depuis 2020.

Figure II

**Tableau de bord de gestion : nombre d'utilisatrices et d'utilisateurs actifs**



<sup>a</sup> À la mi-décembre 2022.

*Prochaines étapes*

44. L'ONU continuera d'exploiter les modèles de données établis au moyen des outils d'informatique décisionnelle pour améliorer en permanence les tableaux de bord et les analyses de données. Un ensemble d'indicateurs clés de performance complémentaire entrera en vigueur en février 2023, parallèlement à la publication des données finales de 2022. L'ensemble comprendra des indicateurs dans les domaines fonctionnels des ressources humaines, des finances, des achats et des voyages.

45. Le module e-performance continuera d'évoluer au gré du système de gestion de la performance promulgué en 2021.

46. Le portail relatif au personnel du Secrétariat qui est mis à la disposition des États Membres sera pleinement opérationnel en 2023, à l'issue de la phase pilote.

47. Le Secrétariat évaluera les possibilités offertes par l'outil Umoja Analytics, outil exploité dans le cloud, à la faveur des améliorations apportées en continu au tableau de bord de gestion.

**d) Contrats de mission des hautes et hauts fonctionnaires***Progrès accomplis*

48. Au total, 75 contrats de mission ont été conclus avec les hautes et hauts fonctionnaires en 2022 et mis en ligne par souci de transparence. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a aidé les cadres supérieurs à remplir leur contrat. Elle a également organisé des ateliers avec 118 membres du personnel qui aident les hautes et hauts fonctionnaires à s'acquitter des activités prévues dans les contrats de mission. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne l'ajout des contrats liant les sous-secrétaires généraux et les secrétaires généraux adjoints dans le module Inspira consacré aux contrats de mission.

49. Enfin, compte tenu des perturbations provoquées par la pandémie, le Département de l'appui opérationnel a continué d'aider la direction à améliorer les résultats obtenus. Il apporte son concours sur place aux chefs d'entités et à leur équipe de direction afin d'améliorer leur compréhension de la gouvernance institutionnelle, y compris des moyens mis à leur disposition et à celle des parties prenantes pour vérifier l'efficacité de leur entité.

*Prochaines étapes*

50. En 2023 et au-delà, l'accent sera mis sur le renforcement de l'analyse présentée au Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires :

a) il sera procédé à des analyses de tendances à mesure que le volume de données augmente ;

b) il sera procédé à l'évaluation des résultats d'un nouvel indicateur mesurant l'utilisation périodique de la solution Umoja Planification stratégique, budgétisation et gestion de la performance, ainsi qu'à l'analyse des informations collectées dans la solution, pour déterminer l'utilisation qui peut être faite du système pour déceler les problèmes systémiques ;

c) en 2023, la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité poursuivra également sa collaboration avec le Bureau de l'informatique et des communications pour mettre la dernière main aux contrats de mission des hauts fonctionnaires dans Inspira.

**e) Système de gestion de la performance***Progrès accomplis*

51. Pour rendre le système de gestion de la performance plus agile, le Secrétariat a apporté un changement majeur au cycle d'évaluation 2021-2022, en recourant à la méthode d'évaluation à sources multiples (évaluation à 360 degrés), qui permet aux premiers notateurs de recevoir un retour d'information de la part des personnes qu'ils notent. Ce changement est fondé sur la conviction qu'une culture du résultat est mieux soutenue par un système de gestion de la performance privilégiant en continu un retour d'information honnête et transparent qui va dans le sens du principe de responsabilité et du perfectionnement.

52. Il s'agissait dans un premier temps d'aider la direction à se conformer aux attentes et aux normes de l'Organisation en matière de gestion des personnes. L'indice de gestion du personnel a été spécialement mis au point pour aider la direction à rendre des comptes en ce qui concerne la gestion des personnes et pour faciliter une culture de retour d'information réciproque dans l'Organisation. Le questionnaire servant à l'établissement de l'indice mesure l'efficacité de la gestion des personnes au moyen de la méthode d'évaluation à sources multiples (évaluation à 360 degrés). Les résultats sont pris en compte dans l'évaluation de la performance des premiers notateurs.

53. Au cours de la période d'évaluation 2021-2022, l'outil a été appliqué aux fonctionnaires des classes D-1 et D-2. À compter du cycle 2022-2023, il a été élargi à tous les fonctionnaires exerçant des fonctions d'encadrement qui sont premier(ère) ou second(e) notateur(trice) d'au moins quatre fonctionnaires, ce qui a permis non seulement de généraliser les entretiens bilatéraux, mais aussi d'obtenir des informations précieuses qui éclaireront l'élaboration des programmes de formation au leadership et à l'encadrement.

54. La nouvelle approche de gestion de la performance fait également une plus large place aux conversations sur la performance au cours du cycle, à une fréquence convenue par le (la) premier(ère) notateur(trice) et le (la) fonctionnaire.

55. Des informations, des supports de formation et des conseils portant sur toutes les étapes du cycle d'évaluation de la performance ont été mis à la disposition des fonctionnaires et du personnel d'encadrement dans l'espace Performance Management du portail Knowledge Gateway, et les données d'expérience seront consignées pour améliorer la situation et redresser le cap si besoin est.

*Prochaines étapes*

56. Au cours des cycles à venir, il est prévu d'élargir l'indice de gestion du personnel à tous les fonctionnaires exerçant des fonctions d'encadrement, quel que soit le nombre de personnes pour lesquelles ils sont premier(ère)s ou second(e)s notateur(trice)s.

57. Les résultats agrégés de l'indice de gestion du personnel pour le cycle 2022-2023 pour tous les fonctionnaires exerçant des fonctions d'encadrement qui sont premier(ère)s ou second(e)s notateur(trice)s d'au moins quatre fonctionnaires serviront à orienter les programmes de formation au leadership et à l'encadrement.

#### 4. Composante IV : dispositifs de contrôle interne

##### a) Règlements, règles, manuels, textes administratifs et instructions permanentes

###### *Progrès accomplis*

##### a. Finances

58. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a actualisé un certain nombre de documents sur la gestion financière dans Umoja et les normes comptables internationales pour le secteur public, qui sont rassemblés sur le portail Knowledge Gateway, et remplacé, en fonction des besoins, les cours animés par des formateurs par des activités d'autoformation disponibles en ligne. Les supports comportent des renvois, donnent des conseils détaillés, répondent aux questions les plus fréquentes et donnent accès à de nombreuses vidéos explicatives. Ils renvoient également au portail des politiques et aux plateformes d'assistance aux clients qui aident les entités à régler rapidement les questions et les problèmes et à les transmettre aux services compétents si nécessaire. En outre, une communauté de pratique a été établie ; reliée au portail Knowledge Gateway, elle permet au Bureau de faire rapidement le point sur des problèmes communs et de donner des solutions aux fonctionnaires chargés des questions financières. Parmi les sujets traités dans les documents récemment publiés figurent les questions relatives au grand livre, les opérations de rapprochement bancaire, les fonds d'affectation spéciale et les dépenses d'appui aux programmes.

59. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a publié des orientations détaillées sur le recouvrement des coûts en décembre 2021. Les supports de formation existant sur la question ont été mis à jour, et la première session de formation tenue en présentiel sur le recouvrement des coûts a été organisée à la CESAO avec des participants de tout le Secrétariat. Le Bureau a promulgué une politique qui énonce les principes encadrant le recours aux moyens aériens des opérations de paix des Nations Unies pour le transport de passagers extérieurs à ces opérations et le recouvrement des coûts afférents à ce type de voyages.

60. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a demandé que les opérations de maintien de la paix fassent en sorte que leurs cadres de budgétisation axée sur les résultats mettent davantage l'accent sur l'impact et de veiller à faire coïncider l'impact avec les priorités et l'enchaînement retenus pour les activités prescrites, compte étant tenu de l'évolution des possibilités qui se présentent et des problèmes qui se posent. Il s'agissait de renforcer la gestion interne des missions et d'offrir de meilleurs services aux mécanismes intergouvernementaux et aux mécanismes de gouvernance au Siège.

61. En juillet 2022, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a publié des directives relatives à l'acceptation des contributions volontaires dans lesquelles il donne une vue générale des différents types de contributions et indique les principaux points à négocier avec les donateurs potentiels.

62. Dans le domaine de la gestion des biens, les objectifs et les priorités stratégiques ont été communiqués aux entités pour qu'elles recensent les domaines dans lesquels elles doivent apporter des améliorations pour garantir la conformité aux politiques.

63. Des orientations sur la base de données articles et la base de données services ont été publiées en octobre 2022. On y trouve des informations relatives aux différents services et articles répertoriés dans les bases de données, en particulier une description des activités opérationnelles, du flux des opérations et des groupes fonctionnels participant à la création de fiches relatives aux articles et aux services, y compris de la procédure de révision et d'approbation et des attributions et responsabilités des différents groupes fonctionnels.

64. En réponse aux recommandations formulées par le BSCI dans son rapport sur l'audit de l'application des restrictions limitant l'acceptation d'un emploi par un ancien fonctionnaire ayant participé aux activités d'achat (A/76/139), un groupe de travail a été mis sur pied et a achevé ses travaux ; la révision du projet de circulaire du Secrétaire général sur les restrictions applicables après la cessation de service (ST/SGB/2006/15) a bien avancé.

b. Ressources humaines

65. Le Bureau des ressources humaines s'attache tous les ans à fixer des priorités en collaboration avec le Comité des clients des services de gestion en ce qui concerne les politiques de ressources humaines et continue de s'attacher à simplifier les politiques et à les rendre plus aisément compréhensibles afin de faciliter la délégation de pouvoirs dans le Secrétariat.

*Prochaines étapes*

66. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget continuera de mettre à jour les documents de formation et d'orientation relatifs aux questions financières et les mettra à la disposition des utilisateurs finaux d'Umoja sur le portail Knowledge Gateway. Les mises à jour porteront sur la comptabilisation des immobilisations corporelles, des immobilisations en cours et des stocks.

67. En outre, en coopération avec le Département de l'appui opérationnel, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget continuera de mettre à jour les supports de formation relatifs aux normes comptables internationales pour le secteur public et à transformer divers cours animés par des formateurs en activités d'autoformation disponibles en ligne. La communauté Yammer consacrée à la gestion des aspects financiers dans Umoja sera également utilisée à des fins d'information sur des sujets bien circonscrits.

68. Le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget publiera diverses directives et mises à jour relatives aux finances, telles que celles concernant les accords de partage des coûts, les plafonds financiers retenus aux fins d'approbation et les comptes d'avance temporaire.

**b) Enquêtes sur la motivation du personnel des Nations Unies et formation**

*Progrès accomplis*

69. Le taux de réponse à l'enquête sur la motivation du personnel de 2021, menée en décembre 2021 et janvier 2022, s'est élevé à 50 %. L'enquête portait sur 13 domaines. Une série de réunions d'information a été organisée en mars 2022, au cours desquelles les résultats de l'enquête ont été présentés à diverses parties prenantes, dont les membres de la direction. En mai 2022, les étapes suivantes ont été portées à la connaissance de tous les chefs d'entités : il s'agissait d'établir un plan d'action qui permettrait de travailler sur les domaines dans lesquels des améliorations s'imposaient.

70. En ce qui concerne la formation du personnel, le Département de l'appui opérationnel a continué d'enrichir l'éventail des cours dans les domaines opérationnels, principalement les ressources humaines, financières et matérielles. Pour que les objectifs de la formation répondent aux besoins du public et cadrent avec les sujets à traiter, il exploite toute une série d'outils, comme des outils d'analyse des besoins, des logiciels auteurs et des programmes permettant d'enregistrer les séquences-écrans et de surimposer des voix, et combine formations en ligne, webinaires et formations en présentiel. Il veille à ce que les observations formulées par les personnes participant aux cours soient analysées à des fins d'amélioration continue.

71. Le Département de l'appui opérationnel a continué d'apporter son soutien aux membres du personnel en mettant à leur disposition les informations dont ils ont besoin pour s'acquitter de leurs fonctions. Le portail Knowledge Gateway a ainsi été enrichi : il est passé de 39 pages thématiques à 111 et regroupe plus de 930 documents d'orientation dans les domaines administratifs et opérationnels, comme des manuels, des directives et des instructions permanentes, y compris des documents multimédias, des infographies et une foire aux questions. En novembre 2022, le nombre de personnes ayant consulté le portail se chiffrait à 35 000 et l'on dénombrait plus de 778 000 consultations.

#### *Prochaines étapes*

72. Le Secrétariat procède à des enquêtes biennales sur la motivation du personnel depuis 2017. Il poursuivra son cycle d'enquêtes et établira des plans d'action de façon à apporter des améliorations dans les domaines jugés lacunaires au niveau de l'Organisation et au niveau des entités. La prochaine enquête devrait avoir lieu en 2023.

73. Le programme prospectif du Département de l'appui opérationnel relatif à la formation dans les domaines opérationnels consiste à créer des possibilités d'apprentissage plus solides pour l'Organisation, qui intègrent des éléments tels que l'évaluation des besoins, l'analyse de l'effet obtenu et des retours d'information, et à faciliter l'approfondissement du savoir-faire technique et des connaissances de fond. Les solutions d'apprentissage qui seront mises au point seront fondées sur la Stratégie d'apprentissage du Secrétariat de l'ONU et prendront davantage en considération les besoins des membres du personnel à tous les niveaux ; elles seront aisément accessibles sur une plateforme de gestion du contenu d'apprentissage et mettront l'accent sur les domaines dans lesquels les connaissances nouvellement acquises font avancer les choses. Que ce soit dans le domaine des ressources humaines, des voyages, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ou des finances, la conception d'activités de formation plus attrayantes et interactives, axées sur les objectifs d'apprentissage, combinera des supports multimédias et des graphiques attrayants et sera fondée sur des solutions de gestion des connaissances aisément accessibles et facilitant l'apprentissage en cours d'emploi.

### **c) Mesures de soutien au système de délégation de pouvoirs**

#### *Progrès accomplis*

74. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a mis en place une série élargie d'indicateurs clés de performance qui aident à mieux suivre les domaines à risque et correspondent davantage aux contrats de mission révisés conclus avec les hautes et hauts fonctionnaires. La section du tableau de bord de gestion consacrée au suivi des indicateurs relatifs à l'application du principe de responsabilité a été améliorée (voir par. 41), et les entités suivies de la sorte englobent désormais les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, pour lesquels les données recueillies dans Umoja étaient auparavant limitées.

75. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a conçu, mis au point et testé des améliorations majeures qui seront apportées au portail de délégation de pouvoirs en 2023, parallèlement à la publication de l'instrument de délégation révisé. Il sera ainsi possible de définir précisément, dans les champs prévus à cet effet dans le portail, les pouvoirs délégués aux entités, ce qui évitera de recourir à des justificatifs non standardisés présentés dans des fichiers PDF ou dans des fichiers Excel. Cela facilitera l'apport de modifications successives aux pouvoirs délégués aux entités et permettra au Secrétariat de déléguer des pouvoirs

clairement définis et d'analyser les tendances puisqu'il sera possible de faire des recherches par champ.

76. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a renforcé les contrôles internes relatifs à l'exercice de la délégation de pouvoirs : pour ce faire, elle a revu de fond en comble le manuel répertoriant les différents droits d'accès à Umoja et le manuel des agents de liaison pour les questions de sécurité<sup>3</sup>. Elle a organisé des consultations approfondies avec les responsables fonctionnels pour revoir et ajuster les spécifications qui avaient été établies au moment de la mise en service d'Umoja, c'est-à-dire avant la promulgation du nouveau dispositif de délégation de pouvoirs en 2019.

77. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité s'est attachée à étoffer et à rationaliser les orientations données aux entités en ce qui concerne l'exercice des pouvoirs qui leur étaient délégués. À cet effet, elle a affiné les questions et réponses sur la délégation de pouvoirs publiées sur le Portail Knowledge Gateway et relié les éclaircissements qui étaient donnés à des directives opérationnelles, facilitant ainsi la prise de décision.

#### *Prochaines étapes*

78. Les mesures qui seront prises en 2023 et au-delà sont les suivantes :

a) publication de la politique révisée de délégation de pouvoirs et de l'instrument de délégation correspondant, et mise en service du portail de délégation amélioré ;

b) apport d'une aide aux entités pour qu'elles puissent atteindre les cibles fixées pour les indicateurs clés de performance : à cette fin, renforcement de l'approche analytique utilisée pour déceler les problèmes systémiques qui empêchent les entités d'atteindre les cibles et ajustement des indicateurs en fonction des nouveaux risques ;

c) mise en service de la composante de transmission au niveau supérieur intégrée au mécanisme de réponse de sorte que le personnel de direction soit tenu de rendre compte de l'exercice des pouvoirs délégués ;

d) apport d'améliorations à la section du tableau de bord de gestion consacrée au suivi des indicateurs relatifs à l'application du principe de responsabilité : ajout d'une page récapitulant les résultats obtenus par telle ou telle entité en ce qui concerne les indicateurs clés de performance, ce qui permettra aux entités d'assurer leur propre suivi en tant que première ligne de défense.

#### **d) Directives sur l'établissement d'accords avec les donateurs et les partenaires d'exécution**

##### *Progrès accomplis*

79. En 2022, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget a fait porter son travail sur la publication de directives relatives aux accords avec les donateurs et sur l'acceptation de contributions volontaires. L'accent a également été mis sur l'amélioration de l'accord type avec les partenaires externes. Ces instruments codifient certains des principes encadrant les relations avec les donateurs et les partenaires d'exécution. La prochaine étape consistera à publier des

<sup>3</sup> L'agent(e) de liaison pour les questions de sécurité est le (la) fonctionnaire des Nations Unies chargé de déterminer, en coordination avec les membres du personnel et les superviseurs ou les chefs de section (ou leurs représentants) les droits d'accès à octroyer pour que les membres du personnel puissent assumer leurs fonctions.

directives actualisées régissant les échanges avec les partenaires d'exécution. De nouvelles améliorations ont également été apportées au portail des partenaires de l'ONU : les informations sur les capacités et le profil de risque des partenaires peuvent désormais être consignées et mises en commun.

#### *Prochaines étapes*

80. En 2023, le Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget publiera des directives qui régiront les échanges avec les partenaires d'exécution.

### **e) Dispositif de gestion du risque institutionnel**

#### *Progrès accomplis*

81. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a continué de suivre la mise en œuvre des plans de traitement et de gestion des risques les plus critiques pour l'Organisation dans son ensemble, y compris l'adoption de mesures correctives dans les délais convenus<sup>4</sup>. Des rapports périodiques ont été présentés au Comité de gestion.

82. S'appuyant sur les progrès découlant de l'application des plans de traitement des risques, et compte tenu des changements intervenus dans le profil de risque de l'Organisation depuis juillet 2020, le Comité de gestion a décidé de faire procéder à une évaluation formelle des risques qui faciliterait la mise à jour de l'inventaire des risques du Secrétariat. Aux fins de l'appréciation et de l'évaluation des risques existants et nouveaux, la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité a procédé à des examens sur dossier et organisé 50 entretiens et ateliers avec les entités, en particulier avec les responsables des entités et les membres des équipes de direction ; les constatations orienteront la révision de l'inventaire.

83. Le plan de mise en œuvre de la gestion du risque institutionnel au niveau des entités, qui a été approuvé par le Comité de gestion en avril 2021, est en bonne voie. La moitié des 57 entités sélectionnées sur la base de leur fonction, de leur taille, de leur mandat, de leur implantation et de leur exposition potentielle au risque ont achevé leur évaluation des risques avant la fin de 2021. En décembre 2022, 43 entités au total (75 % du total) avaient élaboré ou mis à jour leur évaluation.

84. Deux ateliers sur la gestion des risques institutionnels ont été organisés au cours de la période : ils ont porté sur la culture de la gestion des risques et sur le savoir-faire technique relatif à l'élaboration d'évaluations locales des risques. En décembre 2022, 243 fonctionnaires du Secrétariat avaient participé aux séances qui avaient été organisées. Enfin, la Section de la gestion du risque institutionnel a organisé des ateliers en ligne avec trois entités<sup>5</sup> et procédé à cinq visites pour aider des missions de maintien de la paix<sup>6</sup> et des missions politiques<sup>7</sup> à mener et à mettre à jour leurs évaluations des risques.

<sup>4</sup> En 2020, le Comité de gestion a recensé 16 risques critiques pour lesquels il convenait d'établir à titre prioritaire des plans de traitement et de gestion des risques.

<sup>5</sup> La Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la Commission économique pour l'Afrique.

<sup>6</sup> La Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan.

<sup>7</sup> La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

85. Les entités ont commencé à délaissier les inventaires de risques sur papier au profit de Fortuna, outil Umoja de gestion des risques institutionnels mis en service en octobre 2021. Des améliorations sont apportées à l'outil pour faciliter la communication de l'information relative aux inventaires des risques et aux plans de traitement.

*Prochaines étapes*

86. Les mesures envisagées pour 2023 sont les suivantes :

a) le groupe de travail sur la gestion du risque institutionnel, qui relève du Comité de gestion, devrait mettre la dernière main à l'inventaire des risques du Secrétariat révisé en fonction de l'évolution du profil de risque de l'Organisation et le soumettre au Comité de gestion au premier semestre de 2023 pour approbation ;

b) une fois l'inventaire approuvé, les responsables de la gestion des risques institutionnels, au niveau des décideurs, continueront de coordonner l'élaboration et l'exécution de plans détaillés de traitement et de gestion des risques pour les risques prioritaires, et la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité suivra les progrès accomplis et en rendra compte périodiquement au Comité de gestion ;

c) le Secrétariat continuera de travailler à l'application complète par les 57 entités sélectionnées du plan de mise en œuvre de la gestion du risque institutionnel (voir par. 82) d'ici à la fin de 2023 ;

d) les travaux se poursuivront en vue d'une intégration plus étroite de la gestion du risque institutionnel et de la déclaration relative au contrôle interne.

**f) Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption établi par l'Organisation des Nations Unies**

*Progrès accomplis*

87. Les groupes de travail compétents en matière de gestion du risque institutionnel ont suivi les domaines particulièrement exposés à la fraude et à la corruption, tels que recensés dans l'évaluation des risques du Secrétariat. Des rapports périodiques sur l'application des mesures de traitement des risques ont été soumis au Comité de gestion.

88. Les versions anglaise et française du guide intitulé *Manuel de sensibilisation à l'usage du personnel – Fraude et corruption : ce qu'il faut savoir* ont été publiées à l'usage du personnel à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption, le 9 décembre 2022. Le manuel devrait aider à sensibiliser davantage les membres du personnel aux formes que la fraude et la corruption peuvent prendre dans les divers processus et fonctions du Secrétariat et contribuer à l'application cohérente et transparente de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière de fraude et de corruption au sein de l'Organisation.

89. Dans le cadre d'une campagne de communication visant à faire connaître le manuel, les activités suivantes ont été menées dans tout le Secrétariat en décembre 2022 :

a) la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a informé tous les membres du personnel du Secrétariat de la publication du manuel et les a exhortés à faire tout leur possible pour promouvoir les normes déontologiques les plus rigoureuses à l'ONU. Les fonctionnaires ont reçu un lien vers le manuel sur le portail Knowledge Gateway ;

b) un article a été publié sur iSeek le 9 décembre 2022 pour appeler de nouveau l'attention sur la politique de tolérance zéro appliquée par l'Organisation en ce qui concerne les actes frauduleux détectés dans le Secrétariat et demander à tous les membres du personnel de se familiariser avec le manuel. À partir du 9 décembre 2022, un message anti-fraude et anti-corruption s'est affiché sur les ordinateurs des membres du personnel, et ce pendant une semaine ;

c) des affiches imprimées et des affiches électroniques téléchargeables (ces dernières dans les six langues officielles de l'ONU) ont été mises à la disposition de tous les lieux d'affectation pour sensibiliser à la lutte contre la fraude et la corruption dans l'Organisation. Ces supports ont été affichés sur des écrans électroniques à des endroits stratégiques du Secrétariat pendant la semaine du 9 décembre ;

d) des exemplaires des versions anglaise et française du manuel ont été envoyés aux chefs d'entité de tous les bureaux hors Siège.

#### *Prochaines étapes*

90. Les mesures envisagées pour 2023 sont les suivantes :

a) mise à jour de l'évaluation des risques de fraude et de corruption dans le cadre de l'évaluation globale des risques du Secrétariat : cela aidera à déterminer les domaines les plus critiques en matière de risques de fraude et de corruption auxquels le Secrétariat est exposé ;

b) finalisation et application des mesures assorties d'échéances qui iront de pair avec la stratégie de sensibilisation à la fraude et à la corruption.

### **g) Déclaration relative au contrôle interne**

#### *Progrès accomplis*

91. La deuxième déclaration relative au contrôle interne a été signée par le Secrétaire général juin 2022 et publiée sur le site [reform.un.org](https://reform.un.org) dans les six langues officielles de l'ONU. Les conclusions et recommandations figurant dans la déclaration ont été tirées des réponses données par les chefs des entités du Secrétariat au questionnaire d'autoévaluation sur les opérations menées en 2021 et sur les indicateurs clés de performance, ainsi que des recommandations des organes de contrôle interne et externe. Pour la deuxième année consécutive, aucun problème de contrôle majeur n'a été constaté, mais les possibilités d'amélioration déjà recensées sont restées inchangées dans cinq domaines : a) les processus de gestion des biens (compte tenu du temps nécessaire avant que le matériel soit effectivement réformé ou cédé et du nombre d'articles inutilisés) ; b) la gestion du risque institutionnel, en ce qu'elle a trait à l'établissement et à la tenue des inventaires des risques ; c) l'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion ; d) la mise en œuvre des processus de ressources humaines relatifs au recrutement de talents ; e) l'application des principes relatifs à la protection des données personnelles et de la vie privée. Il a également été déterminé que des améliorations pouvaient être apportées dans trois autres domaines : f) le suivi de l'exécution des programmes et des projets ; g) la gestion de la conduite et de la discipline ; h) la cybersécurité. Enfin, il a été jugé que deux domaines considérés en 2020 comme devant faire l'objet d'améliorations ne présentaient plus de risques notables pour la réalisation des objectifs de l'Organisation. Les entités ont élaboré et commencé à mettre en œuvre des plans pour remédier aux lacunes que les réponses au questionnaire d'autoévaluation avaient aidé à déceler.

92. La mise en service du module Umoja Gouvernance, risques et conformité, qui a commencé en décembre 2022, facilite l'intégration avec les composantes de gestion

des risques et la consignation des informations. Le questionnaire d'autoévaluation a été révisé et devrait être diffusé aux chefs d'entités au premier trimestre de 2023.

#### *Prochaines étapes*

93. Au cours de la période à venir, le Secrétariat continuera de rationaliser et de renforcer le dispositif de contrôle interne :

- a) il décrira et évaluera l'efficacité de l'environnement de contrôle interne, notamment au moyen d'ateliers consacrés à une analyse des questions générales ;
- b) il poursuivra la mise en service du module Gouvernance, risques et conformité ;
- c) il publiera la déclaration relative au contrôle interne des opérations menées en 2022.

#### **h) Déontologie et discipline**

##### *Progrès accomplis*

94. Dans l'exercice de leurs fonctions, les chefs des entités du Secrétariat bénéficient du concours des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline ou, dans le cas des missions d'une certaine envergure, de spécialistes déployés sur le terrain.

95. La prévention reste essentielle pour veiller à ce que le personnel du Secrétariat n'enfreigne pas les normes de conduite des Nations Unies. Elle commence par la vérification des antécédents des membres du personnel du Secrétariat quant à d'éventuelles fautes commises à la faveur d'un emploi occupé précédemment dans l'une des entités des Nations Unies. Les antécédents de tous les membres du personnel sélectionnés pour occuper des postes au Secrétariat font l'objet d'une vérification dans la base de données ClearCheck : il s'agit de vérifier que les intéressés ne se sont pas livrés à des actes d'exploitation sexuelle, à des atteintes sexuelles ou à des actes de harcèlement sexuel lorsqu'ils étaient au service de l'une des entités des Nations Unies participantes. On trouvera plus d'informations sur ClearCheck dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale : période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021 » ([A/77/606](#)).

96. Les États Membres continuent de dispenser une formation sur les normes de conduite des Nations Unies – qui est obligatoire pour tous les membres du personnel – avant le déploiement de leurs soldats et soldats de la paix, et les missions en font de même à l'arrivée des contingents. Le programme de formation « Ensemble pour le respect », conçu pour renforcer la mise en œuvre de la politique d'interdiction de la discrimination, du harcèlement, harcèlement sexuel compris, et de l'abus de pouvoir pour l'ensemble du personnel, a été mis en place dans toutes les entités du Secrétariat et une boîte à outils de gestion des risques, initialement élaborée pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, continue d'être utilisée par les entités du Secrétariat pour traiter toutes les formes de manquement, avec le concours du Service déontologie et discipline de la Division du droit administratif (Bureau des ressources humaines/Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité).

97. Aux mesures de prévention mises en place par le Secrétariat s'ajoutent les mesures qui sont prises en réaction aux signalements de faute : ces mesures font l'objet d'un suivi et sont consignées. Les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de déontologie et de discipline dans l'ensemble du Secrétariat ont accès au Système de suivi de la gestion des dossiers : ils peuvent y enregistrer et y suivre les allégations signalées dans leur entité, depuis la réception d'une plainte jusqu'au

moment où toutes les mesures requises ont été prises. Une base de données sécurisée destinée à soutenir l'application de la résolution 2272 (2016) du Conseil de sécurité sur l'exploitation et les atteintes sexuelles est également opérationnelle.

98. Comme le prévoit la résolution 62/214 de l'Assemblée générale sur la Stratégie globale d'aide et de soutien aux victimes d'actes d'exploitation ou d'agression sexuelles commis par des membres du personnel des Nations Unies ou du personnel apparenté, et conformément à l'approche centrée sur les victimes, les missions se servent du système de suivi de l'assistance apportée aux victimes pour tenir un registre des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles et des mesures proposées et mises en œuvre pour leur venir en aide.

99. En ce qui concerne la conduite des membres du personnel en tenue déployés dans les missions, le partenariat et la coopération avec les États Membres restent essentiels. À cet effet, et dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, une enquête sur les bonnes pratiques adoptées par les États Membres concernant la conduite des membres du personnel de maintien de la paix a été lancée en 2021 et remise en circulation en 2022, de sorte que la collecte et la mise en commun des informations puissent se poursuivre. Afin de renforcer la transparence, une page consacrée au partenariat entre les États Membres et le Secrétariat et aux bonnes pratiques qui en résultent a été ajoutée au site Web Déontologie en missions de terrain.

100. Tous les membres du personnel des missions de maintien de la paix sont tenus de respecter les normes déontologiques les plus strictes. Tous sont tenus de répondre de leur conduite, tandis que les responsables et les commandants sont tenus de veiller à ce que des mesures soient prises pour prévenir les fautes et pour traiter, conformément aux politiques et procédures en vigueur, les fautes qui ont été signalées. Les missions de maintien de la paix sont tenues de présenter les résultats des exercices annuels d'assurance de la qualité relatifs à la gestion des allégations de fautes professionnelles, ainsi que des rapports électroniques trimestriels et annuels sur les mesures qui ont été prises en réaction aux fautes. Les chefs de mission établissent et soumettent au Secrétaire général des plans d'action annuels pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles.

101. Le suivi, la visibilité et le traitement des signalements de manquements aident à discerner les tendances en matière d'allégations et les domaines de préoccupation en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité.

102. Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a mis au point un programme de formation complémentaire dans le cadre de l'initiative Pipeline to Peacekeeping Command, qui a été lancée pour aider les futurs commandants et les futurs membres du personnel de direction à donner l'exemple et à sensibiliser les membres de leur personnel aux normes de conduite des Nations Unies. Il s'agit d'un outil de formation qui aidera les États Membres à donner les moyens aux commandants de jouer un rôle moteur en matière de déontologie et de discipline dans le contexte du maintien de la paix des Nations Unies. Le module de formation sera mis à l'essai en 2023. Le Département a également continué de mettre à jour le module de formation consacré à la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles par des membres du personnel des Nations Unies. Le cours en ligne, qui était jusqu'à présent disponible en anglais et en français, est en cours d'adaptation dans les autres langues officielles de l'ONU et devrait être prêt au début de 2023.

103. Au cours de la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022, 164 dossiers pour lesquels des mesures disciplinaires étaient envisagées ont été traités et 142 dossiers ont été ouverts, comme on peut le voir dans les tableaux 1 et 2. De plus amples informations sur le dispositif s'appliquant aux membres du personnel du Secrétariat

en ce qui concerne la responsabilité pour faute sont présentées chaque année dans le rapport sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits constitutifs d'infraction pénale, le plus récent ayant été publié sous la cote [A/77/606](#).

**Tableau 1**  
**Affaires closes entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022**

<i>Décision</i>	<i>Nombre</i>
Non-lieu	4
Cessation de service, avec préavis ou indemnité en tenant lieu et avec ou sans indemnité de licenciement	70
Autres mesures disciplinaires	23
Mesures administratives	9
Classement sans suite	2
Absence de suite disciplinaire	14
Cessation de service avant ou après la saisine du Bureau des ressources humaines, mais avant la conclusion de l'instance disciplinaire	26
Autres	6
<b>Total</b>	<b>154<sup>a</sup></b>

<sup>a</sup> Au total, 164 affaires ont été closes : huit membres du personnel étaient visés par 2 dossiers chacun, huit sanctions disciplinaires ont clos 16 dossiers, et une sanction a clos 3 dossiers qui concernaient un membre du personnel.

**Tableau 2**  
**Dossiers ouverts entre le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et le 30 juin 2022, par type de faute**

<i>Type de faute</i>	<i>Nombre</i>
Abus d'autorité/harcèlement/discrimination	28
Agression (verbale ou physique)	10
Manquement à l'obligation de signaler une irrégularité	1
Comportement déplacé ou perturbateur	7
Fausse déclarations et fausses attestations	51
Utilisation abusive des moyens informatiques et des moyens de communication, fautes qui concernent l'informatique	2
Utilisation abusive de biens ou de matériel de l'Organisation	4
Irrégularités en matière d'achats	3
Exploitation et atteintes sexuelles	6
Vols et détournements	6
Activités extérieures non autorisées et conflits d'intérêts	8
Violation de la législation nationale	5
Autres	11
<b>Total</b>	<b>142</b>

*Prochaines étapes*

104. Le Bureau des ressources humaines continuera de prendre les mesures suivantes :

- a) contrôle de l'application des normes de conduite concernant l'ensemble du personnel des Nations Unies dans tout le Secrétariat ;
- b) recensement des besoins en matière de formation et de sensibilisation aux fins de la prévention d'éventuelles fautes professionnelles ;
- c) déploiement des améliorations techniques en cours de développement aux fins de l'automatisation, au moyen d'une technologie commune à tout le Secrétariat, de la vérification des antécédents des personnes qui ont été sélectionnées à un poste, y compris aux fins de l'automatisation, dans Inspira, de la procédure de vérification des antécédents du personnel s'agissant de fautes commises à la faveur d'un emploi occupé ailleurs dans le système des Nations Unies ;
- d) facilitation de la gestion des allégations impliquant des membres du personnel en tenue déployés dans les missions, notamment au moyen de l'ajout d'un module au Système de suivi de la gestion des dossiers qui permettrait aux États Membres d'accéder aux informations et aux documents relatifs aux allégations impliquant certains de leurs nationaux ;
- e) élargissement du contrôle et du suivi des allégations de faute reçues dans l'ensemble du Secrétariat grâce à la mise en service du Système de suivi de la gestion des dossiers dans les entités autres que les missions et à l'ajout dans le système de fonctions de gestion des dossiers renvoyés aux fins de mesures disciplinaires ;
- f) échanges avec les États Membres aux fins de la mise en commun des bonnes pratiques relatives au traitement, en partenariat avec les États Membres, des problèmes de conduite et de discipline mettant en cause des soldates et soldats de la paix ;
- g) fédération dans tout le Secrétariat du réseau de professionnels de la déontologie et de la discipline, y compris des membres des équipes déontologie et discipline déployées dans les grandes missions et des coordonnatrices et coordonnateurs en poste dans les petites missions ;
- h) maintien d'une communication étroite avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, ce qui permettra de veiller à ce que les enquêtes auxquelles ces pays doivent procéder soient menées à leur terme et que des sanctions soient prises lorsque les allégations sont avérées ;
- i) poursuite du dialogue avec les États Membres concernant le traitement des demandes de reconnaissance de paternité et de pension alimentaire découlant d'allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

**i) Renforcement de l'évaluation***Progrès accomplis*

105. Dans le prolongement de la résolution 74/271 de l'Assemblée générale, l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2021/3) définit des mesures concrètes pour renforcer la capacité du Secrétariat de mener des évaluations par lui-même. Des progrès tangibles ont été accomplis en ce qui concerne la mise en place d'une architecture qui aide les entités à s'acquitter des responsabilités que leur confère l'instruction administrative. À cet égard, le BSCI et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité ont continué d'apporter leur concours aux entités du Secrétariat :

- a) ils ont organisé des consultations individuelles avec 30 entités pour cerner le type d'aide dont elles avaient besoin, y compris pour ce qui était de l'élaboration d'une politique d'évaluation et d'un plan de travail qui leur étaient propres, ainsi que de la portée de l'évaluation et de la méthode à retenir ;
- b) ils ont ajouté des orientations, des outils et des bonnes pratiques au portail qui avait été mis en ligne ;
- c) ils ont élargi la communauté de pratique en matière d'évaluation – un forum d'apprentissage entre pairs comptant des représentants de 69 entités – notamment, en organisant quatre ateliers sur des domaines prioritaires auxquels ont participé des représentants d'une cinquantaine d'entités ;
- d) ils ont enrichi la liste des consultants en évaluation, sur laquelle près de 500 consultants sont désormais inscrits ;
- e) ils ont formé 44 personnes à l'évaluation au moyen du nouveau cours de l'École des cadres du système des Nations Unies consacré à l'évaluation au Secrétariat de l'ONU ;
- f) ils ont fourni un appui à deux réunions du Comité de gestion de l'évaluation nouvellement créé, ainsi qu'à la mise à jour annuelle faite par la présidence du Comité sur les progrès de la mise en œuvre de l'instruction administrative et sur les difficultés auxquelles les entités font face.

#### *Prochaines étapes*

106. Les mesures envisagées pour aider les entités à procéder à des évaluations de qualité sont les suivantes :

- a) le BSCI et le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité amélioreront en permanence le dispositif d'appui que constituent les orientations, les outils et les ressources en ligne ainsi que les activités de formation, pour que les entités du Secrétariat tirent le meilleur parti de l'évaluation, chacune en fonction de son contexte ;
- b) les entités recenseront des domaines dans lesquels il est envisageable de procéder à des évaluations véritablement utiles, sans dépassement de l'enveloppe budgétaire qui est la leur ; elles pourront notamment envisager d'appliquer les recommandations du BSCI relatives à la réalisation d'évaluations conjointes et à la mise en commun des ressources ;
- c) la communauté de pratique se fera le relais des bonnes pratiques qui ont été recensées dans le Secrétariat et une intensification des échanges avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation facilitera la diffusion des bonnes pratiques existant dans le système des Nations Unies ;
- d) le nombre de membres de la communauté de pratique en matière d'évaluation augmentera, de même que le nombre d'entités du Secrétariat représentées dans le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, celles-ci étant actuellement au nombre de 21 ;
- e) on continuera d'intégrer l'évaluation dans la planification des programmes, dans la stratégie et dans la procédure de communication de l'information de chaque entité.

## 5. Composante V : normes de déontologie et intégrité

### *Progrès accomplis*

107. Le Bureau de la déontologie a contribué à promouvoir le respect de la déontologie à l'Organisation, en améliorant les activités de sensibilisation, de formation et d'éducation sur la base des enseignements tirés de ses initiatives passées. Il a organisé des ateliers plus ciblés et participatifs sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts et la protection contre les représailles. Il a collaboré avec d'autres bureaux de façon à cerner et régler les problèmes touchant à la déontologie. En 2021, le Bureau a contribué en qualité d'organisateur ou de participant à huit réunions-débats tenues en distanciel et organisé à la demande 224 réunions d'information sur la déontologie.

108. En 2021, en collaboration avec l'École des cadres du système des Nations Unies, le Bureau de la déontologie a élaboré des programmes de formation sur le leadership déontologique et la prise de décisions déontologiques. Il continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies à l'amélioration de la formation, notamment celle proposée aux membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies. On trouvera de plus amples informations sur l'action de sensibilisation menée par le Bureau de la déontologie en 2021 dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau (A/77/75).

109. Comme prévu dans la circulaire du Secrétaire général sur la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés (ST/SGB/2017/2/Rev.1), le Bureau de la déontologie a continué de procéder à l'examen préliminaire des demandes de protection contre les représailles et recommandé des mesures conservatoires, ainsi que des recours lorsque les représailles ont été avérées. On ne saurait instaurer une culture d'intégrité, de transparence et d'application du principe de responsabilité dans l'Organisation si l'on ne donne pas aux fonctionnaires la possibilité de dénoncer des manquements ou des irrégularités sans craindre des représailles.

### *Prochaines étapes*

110. Le Bureau de la déontologie poursuivra sa stratégie de communication de façon à affiner la compréhension des conflits d'intérêts et l'importance que revêt une culture institutionnelle qui privilégie la transparence, le respect du principe de responsabilité et l'éthique. Il continuera de promouvoir la protection contre les représailles des personnes qui signalent des manquements et qui collaborent à des audits ou à des enquêtes dûment autorisés. Il mènera des missions de sensibilisation et organisera des réunions-débats, de même que des ateliers en partenariat avec différents bureaux.

111. En outre, le dialogue en cascade de 2023 sera axé sur l'utilisation des médias sociaux à des fins privées et sur la conduite à suivre en ligne par les fonctionnaires internationaux.

112. Le Bureau de la déontologie, en partenariat avec le Bureau des ressources humaines, a mené un projet pilote portant sur l'organisation d'une cérémonie à l'entrée en fonctions des personnes nouvellement embauchées. Si, à l'issue de nouvelles consultations, le feu vert est donné à cette initiative, l'accent serait mis sur les principales responsabilités et attributions des fonctionnaires.

## 6. Composante VI : fonctions de contrôle

### *Progrès accomplis*

113. Les entités du Secrétariat sont fermement résolues à appliquer les recommandations des organes de contrôle et à incorporer dans les processus de

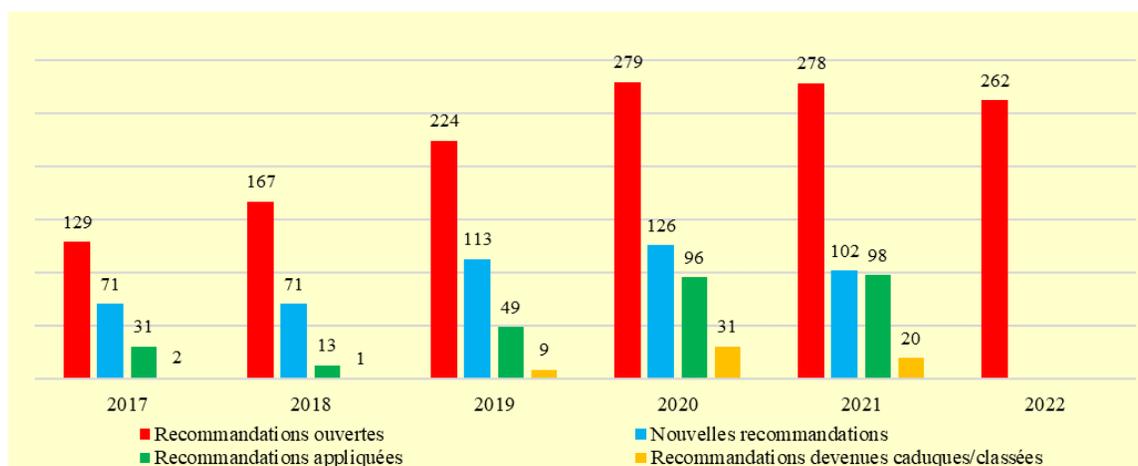
gestion les constatations issues des activités de contrôle : les résultats sont déjà sensibles, comme expliqué ci-après.

**a) Comité des commissaires aux comptes**

114. En ce qui concerne les rapports financiers et les états financiers de l'ONU (volume I), la figure III montre que le nombre total de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et encore ouvertes a augmenté de 2017 à 2020, en raison d'une augmentation du nombre de nouvelles recommandations (en bleu) qui ne s'est pas accompagnée d'une progression analogue du nombre de recommandations classées (en vert et en orange). Toutefois, en 2020 et 2021, le Comité a classé plus de 100 recommandations, ce qui témoigne des mesures prises par les entités concernées, et le nombre de recommandations restant ouvertes a diminué et a été ramené de 279 au début de 2020 à 262 au début de 2022.

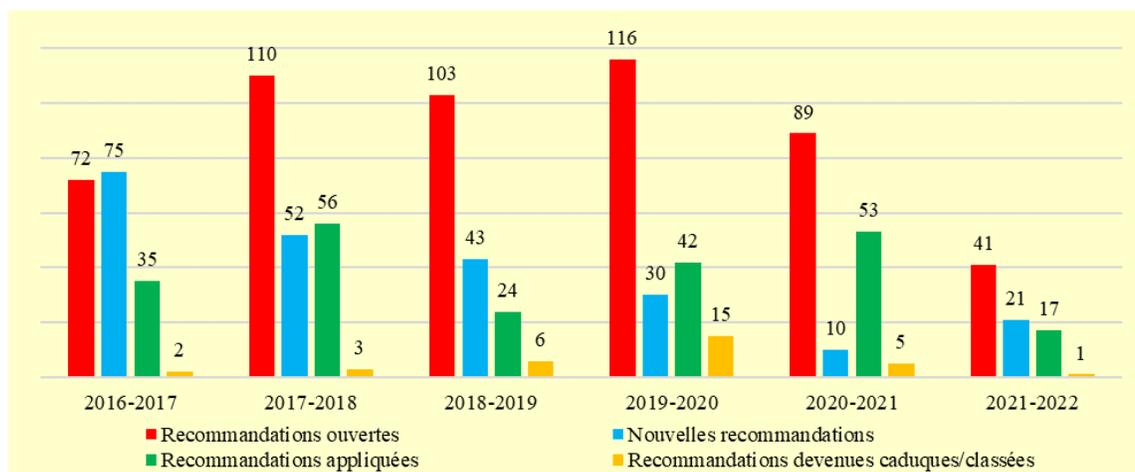
Figure III

**Recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux états financiers de l'ONU (volume I)**



115. En ce qui concerne les rapports financiers et les états financiers des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (volume II), la figure IV montre que le nombre total de recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et encore ouvertes a diminué au cours des trois derniers exercices : le nombre de nouvelles recommandations (en bleu) est moindre que le nombre de recommandations (en vert et en orange) classées par le Comité, ce qui témoigne de l'action menée par les entités concernées. Pour le volume II, le nombre de recommandations restant ouvertes a été ramené de 116 au début de 2019/20 à 41 au début de 2021/22.

Figure IV  
**Recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives aux états financiers des missions de maintien de la paix des Nations Unies (volume II)**

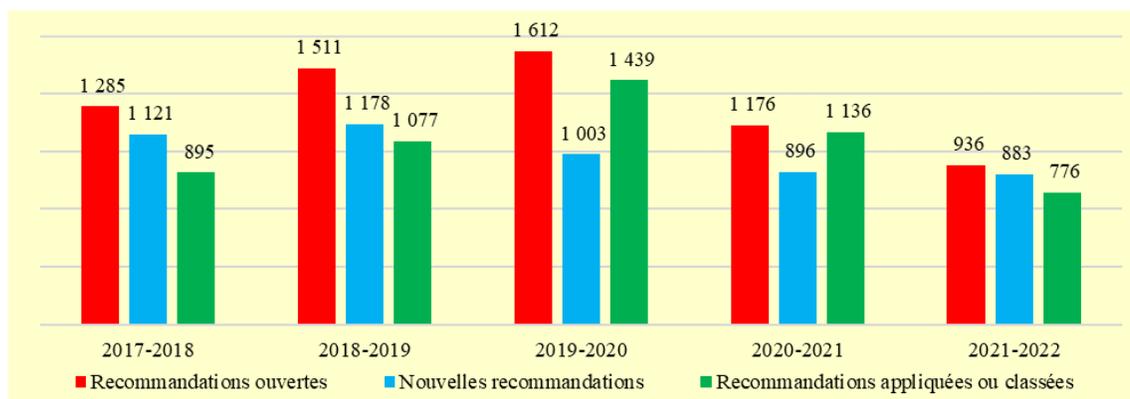


116. Néanmoins, un certain nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes sont restées en suspens pendant longtemps, principalement en raison des facteurs suivants : a) certaines recommandations sont de nature continue ou courent sur une longue période et leur application s'étale sur plusieurs exercices ; b) certaines recommandations sont composées de plusieurs éléments qui répondent collectivement à une même constatation, mais pour lesquels les mesures à prendre sont assujetties à des délais différents, et certains éléments peuvent être subordonnés à des facteurs externes ; c) certaines recommandations exigent que des changements soient apportés aux politiques, processus et systèmes ; or ces changements prennent du temps. Comme indiqué aux paragraphes 119 et 120, des mesures supplémentaires seront prises en 2023 aux fins de l'application de certaines de ces recommandations.

#### b) Bureau des services de contrôle interne

117. La figure V montre que le nombre total de recommandations formulées par le BSCI et non encore appliquées a diminué au cours des trois dernières périodes considérées : le nombre de nouvelles recommandations (en bleu) a été moindre que le nombre de recommandations qui ont été appliquées par les entités concernées ou classées par le BSCI (en vert), ce qui dénote l'ampleur des mesures prises par les entités concernées.

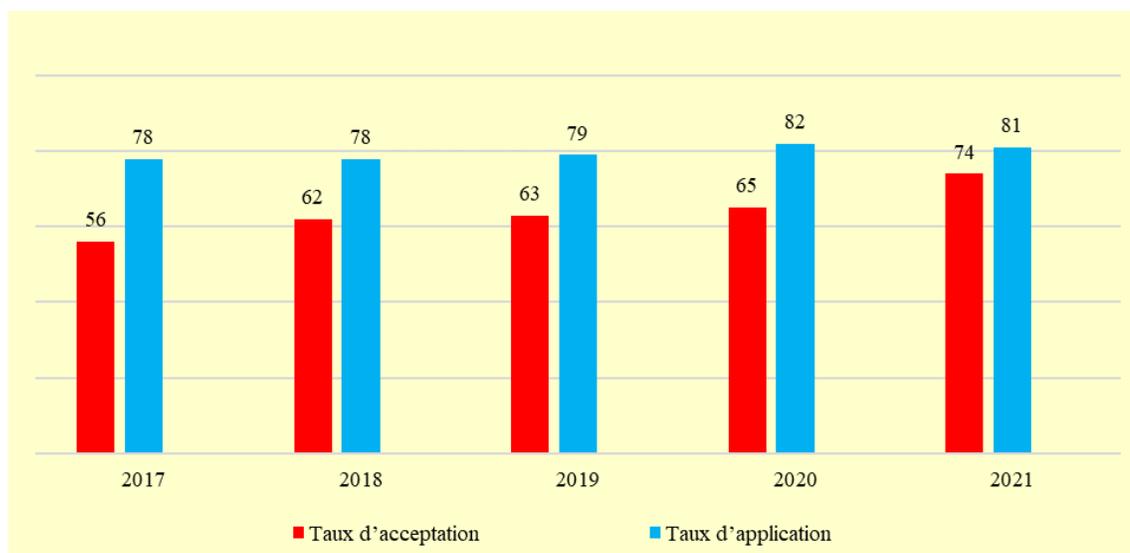
Figure V  
**Recommandations du Bureau des services de contrôle interne**



**c) Corps commun d'inspection**

118. La figure VI montre qu'au cours des cinq dernières périodes considérées, il y a eu une augmentation des taux d'acceptation (en rouge) et des taux d'application des recommandations du Corps commun d'inspection adressées au Secrétariat de l'ONU. Cela témoigne de l'ampleur de l'action menée par les entités concernées.

Figure VI  
**Taux d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection adressées au Secrétariat de l'ONU**



*Prochaines étapes*

119. La Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité continuera d'aider résolument les entités des Nations Unies à appliquer les recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes il y a déjà longtemps.

120. Les entités concernées continueront de dialoguer de manière constructive avec les organes de contrôle, notamment dans le cadre des dialogues annuels entre le

Comité de gestion et les différents organes de contrôle, et s'attacheront à améliorer les taux d'application des recommandations.

### **III. Conclusion**

121. Dans le présent rapport, le Secrétaire général réaffirme sa volonté de continuer de travailler avec toutes les parties prenantes pour renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat et mieux implanter une culture de la responsabilité au Secrétariat.

### **IV. Recommandation**

122. **L'Assemblée générale est invitée à prendre note des progrès accomplis et des plans établis en vue de renforcer encore le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat, qui sont décrits dans le présent rapport.**

## Annexe I

## Résumé de l'état de l'application des résolutions sur les questions administratives et budgétaires<sup>1</sup> adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
135. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes	<a href="#">76/235 A</a> : Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes	<a href="#">A/77/322</a> et <a href="#">A/77/322/Add.1</a>	Dans les rapports, le Secrétaire général a présenté les observations des entités concernées et des renseignements sur l'état d'application des recommandations, les entités responsables, la date d'achèvement prévue et le rang de priorité attaché à chacune des recommandations que le Comité avait formulées dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et sur les fonds et programmes
135. Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes	<a href="#">76/235 B</a> : Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes	Sera présenté pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
137. Budget-programme pour 2021	<a href="#">76/260</a> : État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Pas de suite à donner par l'Assemblée générale	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/245</a> : Questions relatives au projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">A/77/6 (Introduction)</a> et <a href="#">A/77/6 (Sect. 1)</a> à <a href="#">A/77/6 (Sect. 36)</a> et <a href="#">A/77/6 (Income sect. 1)</a> à <a href="#">A/77/6 (Income sect. 3)</a>	Le rapport contient des informations faisant suite aux demandes de l'Assemblée générale relatives aux ressources du budget ordinaire de 2023
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : I. Rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020	<a href="#">A/77/347</a>	Sans objet

<sup>1</sup> Les questions dont l'examen a été reporté ne sont pas traitées.

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : II. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa soixante-quinzième session	Pas de suite à donner par l'Assemblée générale	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : III. Centre du commerce international	<a href="#">A/77/6 (Sect. 13)</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : IV. Mesures visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	<a href="#">A/77/367</a> et <a href="#">A/77/367/Corr.1</a>	Dans le rapport, le Secrétaire général a fait le point sur les travaux supplémentaires qui ont été menés du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 août 2022 pour remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi, depuis la publication du précédent rapport du Secrétaire général ( <a href="#">A/76/400</a> et <a href="#">A/76/400/Corr.1</a> ). À la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a revu les options de mise en œuvre du projet. Les options A et B révisées proposées dans le rapport permettraient d'accueillir en présentiel 7 000 participants aux conférences pour l'une et 9 000 pour l'autre afin de répondre aux besoins à court terme et à long terme. L'Assemblée a été invitée à approuver la portée du projet définie dans l'option B affinée, la stratégie d'exécution et le coût global maximum du projet, soit 265,6 millions de dollars, et à ouvrir des crédits d'un montant de

Point de l'ordre du jour	Résolution	Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution	Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : V. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2021	Pas de suite à donner par l'Assemblée générale	6 252 600 dollars au titre du projet de budget-programme pour 2023 Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : VI. Progiciel de gestion intégré (Umoja)	A/77/495	Dans le rapport, le Secrétaire général a fait le point sur le développement et le fonctionnement du progiciel de gestion intégré et sur toutes les grandes activités menées depuis le précédent rapport, y compris les progrès liés aux trois grandes composantes stratégiques d'Umoja : Umoja Analytics, l'apport d'améliorations continues et les systèmes, la sécurité et l'infrastructure. On trouve également dans le rapport des informations actualisées sur la concrétisation des avantages qualitatifs et sur le coût complet d'Umoja et un récapitulatif des recommandations émanant des organes de contrôle
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : VII. Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok	A/77/330	Dans le rapport, le Secrétaire général a fait le point des progrès du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok, depuis son précédent rapport (A/76/313), et décrit les activités qui ont été menées, notamment les principales opérations de passation de

Point de l'ordre du jour	Résolution	Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution	Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : VIII. État d'avancement des travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba	A/77/339	<p>marchés, en particulier pour les grands travaux de construction, ainsi que les activités concernant la gestion du changement et la préparation opérationnelle, l'achèvement du déménagement dans les locaux transitoires et le début des travaux de gros œuvre</p> <p>Dans le rapport, le Secrétaire général a fait le point sur la rénovation de l'Africa Hall et sur le centre des visiteurs à la Commission économique pour l'Afrique depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet (A/76/308), y compris sur la conception, la passation des marchés, la gouvernance du projet, la gestion des risques, l'avancement des travaux de construction et l'état des contributions volontaires. Il y a présenté également un calendrier mis à jour et des prévisions de dépenses révisées, et demandé l'ouverture de crédits d'un montant de 6 244 000 dollars pour 2023</p>
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : IX. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses quarante-sixième, quarante-septième et quarante-huitième sessions ordinaires, et à ses trentième, trente et unième et	A/77/6 (Sect. 24), A/77/6 (Sect. 24)/Corr.1, A/77/579 et A/77/579/Add.1	Sans objet

Point de l'ordre du jour	Résolution	Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution	Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution
	trente-deuxième sessions extraordinaires		
138. Projet de budget- programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget- programme pour 2022 : X. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	A/77/6 (Sect. 3)/Add.1, A/77/6 (Sect. 3)/Add.2, A/77/6 (Sect. 3)/Add.3, A/77/6 (Sect. 3)/Add.4, A/77/6 (Sect. 3)/Add.5, A/77/6 (Sect. 3)/Add.6, A/77/6 (Sect. 3)/Add.7, A/77/6 (Sect. 3)/Add.7/Corr.1 et A/77/6 (Sect. 3)/Add.8	<p>Additif 1 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant global des ressources demandées pour 2023 au titre des 38 missions politiques spéciales autorisées par elle ou par le Conseil de sécurité, soit 767 075 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel)</p> <p>Additif 2 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant des ressources demandées pour 2023 au titre des 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général, soit 50 779 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel)</p> <p>Additif 3 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant total des ressources demandées pour 2023 au titre des 15 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes, soit 63 223 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel)</p> <p>Additif 4 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant total des</p>

ressources demandées pour 2023 au titre des 11 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions), soit 420 213 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel)

Additif 5 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant total des ressources demandées pour 2023 au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, soit 133 609 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel)

Additif 6 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant total des ressources demandées pour 2023 au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, soit 97 104 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel)

Additif 7 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant total des ressources supplémentaires demandées pour 2023 au titre du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, soit 5 630 700 dollars (et 299 900 dollars au titre des contributions du personnel), du fait que le Conseil de sécurité a élargi le mandat du Bureau à de nouveaux domaines d'activité dans sa résolution [2645 \(2022\)](#)

138. Projet de budget-programme pour 2022

[76/246 A](#) : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 :  
XI. Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

[A/77/352](#)

Additif 8 : dans le rapport, le Secrétaire général a demandé à l'Assemblée d'approuver le montant des ressources demandées pour 2023, soit 1 405 700 dollars (et 34 100 dollars au titre des contributions du personnel) pour le Groupe d'experts sur Haïti, qui a été créé en application de la résolution [2653 \(2022\)](#) du Conseil

Dans le rapport, le Secrétaire général a rendu compte de l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses par laquelle l'Assemblée générale l'avait autorisé à engager des dépenses ne dépassant pas 2 773 300 dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement du Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Le rapport comprenait également une demande de subvention d'un montant de 2 919 500 dollars qui permettrait au Tribunal de continuer de s'acquitter de son mandat en 2023

138. Projet de budget-programme pour 2022

[76/246 A](#) : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 :  
XII. Subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

[A/77/513](#)

Dans le rapport, le Secrétaire général a rendu compte de l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses par laquelle l'Assemblée générale l'avait autorisé à engager des dépenses d'un montant ne dépassant pas 7 millions de dollars pour compléter les contributions volontaires destinées au financement de la composante internationale des Chambres extraordinaires du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022. Il a également

Point de l'ordre du jour	Résolution	Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution	Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XIII. Dépenses d'administration de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	Sans objet	présenté des informations sur le projet de budget des Chambres pour 2023 et demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits pour une subvention d'un montant de 4 millions de dollars destinée à la composante internationale des Chambres pour 2023
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XIV. Incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2021	A/C.5/77/4	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XV. État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi	A/77/349 et A/77/349/Corr.1	Dans le rapport, le Secrétaire général a donné des informations sur l'état d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi depuis la publication de son précédent rapport (A/76/330). Il a fait le point sur les progrès réalisés, à savoir l'achèvement des travaux de construction d'un nouveau bâtiment annexe et l'état d'avancement de la transformation du bâtiment des services de publication dans le cadre des

138. Projet de budget-programme pour 2022

[76/246 A](#) : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XVI. État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago [A/77/315](#)

premiers travaux, l'achèvement des travaux de rénovation du bâtiment V et l'état d'avancement de la phase pilote prolongée des travaux de rénovation des bâtiments P et Q dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de gestion souple de l'espace de travail, et l'état d'avancement de la phase de conception des travaux du nouveau bâtiment qui remplacera les anciens bâtiments A à J. Il a été demandé à l'Assemblée générale d'approuver des crédits d'un montant de 13 196 200 dollars pour 2023

Dans le rapport, le Secrétaire général a fait le point sur le projet de mise aux normes parasismiques et de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago depuis la publication de son rapport précédent ([A/76/323](#)), notamment sur les services fournis par la société de conseil principale en ce qui concernait le parti architectural du projet, qui prévoyait des aménagements permettant l'inclusion des personnes handicapées, ainsi que sur les mesures de gestion et d'atténuation des risques, les mesures prises en matière de durabilité et de rendement énergétique et les activités d'achat relatives à l'appel d'offres pour la construction du bâtiment à énergie zéro. L'Assemblée générale a été invitée à approuver l'ouverture de crédits d'un montant de 640 400 dollars pour 2023

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XVII. Demande de subvention pour le Tribunal spécial pour le Liban	<a href="#">A/77/548</a> et <a href="#">A/77/548/Corr.1</a>	Dans le rapport, le Secrétaire général a donné des indications sur la situation financière du Tribunal spécial pour le Liban, l'emploi qui serait fait de la subvention en 2022 et le budget du Tribunal pour 2023 et demandé à l'Assemblée générale d'approuver l'ouverture de crédits au titre d'une subvention d'un montant de 3,0 millions de dollars pour 2023, qui serait la dernière
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XVIII. Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations	<a href="#">A/77/492</a>	Dans le rapport, le Secrétaire général a donné des informations sur les progrès accomplis dans le cadre du Plan stratégique patrimonial, en particulier sur la conclusion de l'appel d'offres pour la rénovation du bâtiment E dans les limites du budget alloué. Il y a fait le point de la situation financière prévue pour l'ensemble du projet ; la situation s'était améliorée d'environ 38,5 millions de francs suisses par rapport à la situation exposée dans le rapport d'étape précédent et il était prévu que le dépassement budgétaire serait inférieur à 1 %. Il a été demandé à l'Assemblée générale de se prononcer sur les modalités d'ouverture des crédits et de mise en recouvrement des contributions et sur la monnaie à utiliser à cette fin, et d'approuver l'ouverture d'un compte spécial pluriannuel pour le projet, ainsi que les prévisions de dépenses concernant les activités de conseil liées à la stratégie de valorisation, d'un montant de 75 000 dollars

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XIX. Montant global du budget cofinancé du Corps commun d'inspection	<a href="#">A/77/6 (Sect. 31)</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XX. Montant global du budget cofinancé de la Commission de la fonction publique internationale	<a href="#">A/77/6 (Sect. 31)</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XXI. Montant global du budget cofinancé du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	<a href="#">A/77/6 (Sect. 31)</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XXII. Montant global du budget cofinancé du Département de la sûreté et de la sécurité	<a href="#">A/77/6 (Sect. 34)</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	76/246 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XXIII. Incidence des variations des taux de change et d'inflation	<a href="#">A/77/632</a>	Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 A</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : XXIV. Fonds de réserve	<a href="#">A/C.5/77/27</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/247 A à C</a> : Budget-programme de 2022	<a href="#">A/77/6 (Introduction)</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/248</a> : Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice 2022	Sans objet	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/249</a> : Fonds de roulement pour 2022	Sans objet	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 B</a> : Questions spéciales relatives au budget-programme de 2022 : I. Système de gestion de la résilience institutionnelle	Dans la résolution, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport d'étape sur la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle, pour examen au plus tard durant la première partie de la reprise de sa soixante-dix-neuvième session	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 B</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : II. Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : missions politiques spéciales – Groupe thématique III (bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions) – Mission d'appui des Nations Unies en Libye	<a href="#">A/77/6 (Sect. 3)/Add.4</a>	Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/246 B</a> : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2022 : III. Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à sa trente-troisième session extraordinaire	<a href="#">A/77/6 (Sect. 24)</a> et <a href="#">A/77/6 (Sect. 24)/Corr.1</a>	Sans objet
138. Projet de budget-programme pour 2022	<a href="#">76/271</a> : Éradiquer le racisme et promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	Le Secrétariat continue de prendre des mesures et de mener des activités dans le prolongement de la résolution de l'Assemblée générale ; en particulier, il affine la proposition faite par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote <a href="#">A/76/771</a> et rendra compte de son action dans le rapport qui sera présenté à l'Assemblée à la soixante-dix-huitième session	Sans objet
139. Planification des programmes	<a href="#">76/236</a> : Planification des programmes	<a href="#">A/76/6/Add.1</a>	Le rapport regroupe les plans-programmes de chacun des 28 programmes financés au moyen du budget ordinaire, tels qu'approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution <a href="#">76/236</a>
140. Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">76/272</a> : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies	L'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa quatre-vingtième session sur l'incidence de la résolution et sur toutes autres mesures visant à améliorer la situation financière de l'Organisation. Le rapport correspondant du Secrétaire général sera soumis comme prévu	Sans objet
141. Plan des conférences	<a href="#">76/237</a> : Plan des conférences	<a href="#">A/77/91</a>	Dans ce rapport établi en application des mandats confiés par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a donné

des informations sur le plan des conférences concernant New York, Genève, Vienne et Nairobi pour 2021. Il a noté que la résilience des services de conférence et des services intergouvernementaux du Secrétariat a continué d'être mise à l'épreuve par les difficultés découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Le nombre de réunions tenues en 2021 a augmenté par rapport à 2020. Des améliorations ont été constatées au regard de presque tous les indicateurs clés de performance relatifs à la charge de travail et à la productivité, s'agissant de la gestion des réunions et de la documentation. Pour assurer le service des séances et publier la documentation, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a tiré parti de sa stratégie à long terme consistant à moderniser en permanence tous les domaines de son travail de façon à assurer le multilinguisme, la durabilité des opérations et l'accessibilité des services. Le rapport a donné une vue d'ensemble des statistiques et des indicateurs concernant les services de conférence et mis en évidence certains des enseignements qui ont découlé de la pandémie

Sans objet

142. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

76/2 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte

Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
142. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">76/238</a> : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">A/77/65</a>	Le rapport est soumis comme suite à la demande formulée par l'Assemblée générale
144. Corps commun d'inspection	<a href="#">76/261</a> : Corps commun d'inspection	Le Secrétariat n'a pas eu à soumettre de rapport, puisque l'Assemblée générale réaffirmait dans sa résolution des points de nature continue	Sans objet
144. Corps commun d'inspection	<a href="#">76/273</a> : Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies	L'Assemblée générale a demandé qu'un rapport lui soit présenté, durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session, sur les mesures prises par le système des Nations Unies pour améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées	Sans objet
145. Régime commun des Nations Unies	<a href="#">76/240</a> : Régime commun des Nations Unies	<a href="#">A/77/222</a>	Le Secrétaire général a donné un aperçu du mécanisme consultatif mis en place aux fins de l'établissement du rapport. Il a présenté également la jurisprudence des Tribunaux des Nations Unies et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail postérieure à 2016 sur les questions relevant de la Commission de la fonction publique internationale. Il a fait des propositions détaillées visant à promouvoir la cohérence dans l'application des recommandations et des décisions de la Commission dans le contexte de deux systèmes juridictionnels indépendants. Enfin, il a procédé à une évaluation des incidences des contrariétés de jurisprudences entre les deux systèmes juridictionnels sur la cohésion du régime commun des Nations Unies et

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
146. Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne	<a href="#">76/241</a> : Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle interne	<a href="#">A/77/278 (Part I)</a> et <a href="#">A/77/278 (Part I)/Add.1</a> et <a href="#">A/76/281 (Part II)</a>	présenté des recommandations à l'Assemblée générale sur la voie à suivre  Dans le rapport, le Bureau des services de contrôle interne a rendu compte des activités qu'il avait menées, hors opérations de paix, au cours de la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022 (Part I) et des activités concernant les opérations de paix qu'il avait menées au cours de la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 (Part II)
147. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">76/242</a> : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">A/77/156</a>	Dans le rapport, le Secrétaire général a rendu compte du fonctionnement du système d'administration de la justice pendant l'année 2021 et formulé des observations à cet égard. Le rapport comprend également une réponse consolidée aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution <a href="#">76/242</a>
148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	<a href="#">76/243</a> : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux	<a href="#">A/77/528</a>	Dans le rapport, le Secrétaire général a proposé l'ouverture de crédits, pour 2023, d'un montant de 78 992 300 dollars, avant actualisation des coûts, pour le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
142. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies	<a href="#">76/239</a> : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies	L'Assemblée générale a décidé d'examiner les modalités de classement des États Membres aux fins du calcul des quotes-parts de financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à sa soixante-dix-neuvième session. Le rapport	Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
		correspondant du Secrétaire général sera donc présenté à cette occasion	
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/274</a> : Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général	Le rapport du Secrétaire général sera présenté durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/275</a> : Cadre relatif aux troubles post-traumatiques	L'Assemblée générale n'a pas demandé de rapport	Sans objet
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/276</a> : Taux de remboursement aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police	Comme l'Assemblée générale l'a demandé, il a été procédé à un examen quadriennal des dépenses de personnel supportées par les pays fournisseurs de contingents en 2021/22, au moyen de la méthode approuvée par celle-ci dans sa résolution <a href="#">67/261</a> . Selon cette même méthode, le prochain rapport du Secrétaire général sera présenté à l'issue de l'examen quadriennal suivant	Sans objet
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/277</a> : Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/278</a> : Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/279</a> : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
150. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	<a href="#">76/280</a> : Missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé	L'une des dispositions de la résolution <a href="#">76/280</a> de l'Assemblée générale prévoit la restitution, avant le 31 mars 2023, aux États Membres qui auraient acquitté l'intégralité de leurs contributions statutaires au financement des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, de toutes les sommes disponibles sur les comptes de ces missions affichant un solde excédentaire, déduction faite des sommes nécessaires pour couvrir les montants dus aux pays ayant fourni des contingents ou du personnel de police à ces missions, et le règlement avant la même date de tous les montants restant dus aux pays ayant fourni des contingents ou du personnel de police à ces missions, priorité étant donnée aux pays n'ayant pas d'arriérés de contribution au financement desdites missions. Le Secrétariat devrait achever l'ensemble des opérations concernant les missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé d'ici à mars 2023. Le rapport du Secrétaire général sur les missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé sera soumis à l'Assemblée à sa soixante-dix-huitième session, une fois que les changements importants intervenus dans la situation financière de ces missions auront été consignés	Sans objet
151. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	<a href="#">76/281</a> : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
152. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	<a href="#">76/282</a> : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
154. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	<a href="#">76/283</a> : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
155. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	<a href="#">76/284</a> : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	<a href="#">76/285</a> : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
158. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti	<a href="#">76/286</a> : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
159. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	<a href="#">76/287</a> : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
161. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	<a href="#">76/288</a> : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
162 a) Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	<a href="#">76/289</a> : Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Rapports soumis par le Secrétariat en application de la résolution</i>	<i>Résumé du rapport rendant compte de l'état de l'application de la résolution</i>
162 b) Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban	<a href="#">76/290</a> : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
163. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	<a href="#">76/291</a> : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
164. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	<a href="#">76/292</a> : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	<a href="#">76/244 A</a> : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	<a href="#">76/244 B</a> : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet
166. Financement des activités découlant de la résolution <a href="#">1863 (2009)</a> du Conseil de sécurité	<a href="#">76/293</a> : Financement des activités découlant de la résolution <a href="#">1863 (2009)</a> du Conseil de sécurité	À soumettre pendant la deuxième partie de la reprise de la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale	Sans objet

## Annexe II

## Taux cumulé d'application des recommandations formulées par les organes de contrôle depuis 2010

## Bureau des services de contrôle interne

<i>Nombre total de recommandations, par année</i>		<i>Nombre de recommandations appliquées chaque année</i>						<i>Recommandations classées</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>
<i>Année</i>	<i>Nombre de recommandations</i>	<i>2010-2017</i>	<i>2018</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>Total</i>		
2010-2017	8 985	7 276	441	325	138	41	8 221	705	59
2018	1 190	–	512	423	88	82	1 105	17	68
2020 <sup>a</sup>	1 004	–	–	304	487	86	877	0	127
2021 <sup>a</sup>	896	–	–	–	423	335	758	0	138
2022 <sup>a</sup>	883	–	–	–	–	232	232	0	651
<b>Total</b>	<b>12 958</b>	<b>7 276</b>	<b>953</b>	<b>1 052</b>	<b>1 136</b>	<b>776</b>	<b>11 193</b>	<b>722</b>	<b>1 043</b>
<i>Année</i>		<i>2010-2017</i>	<i>2018</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>			
Taux d'application (pourcentage)		99	94	87	85	26			
Taux d'application cumulé (pourcentage)		99	99	98	97	92			

<sup>a</sup> Pour la période de 12 mois s'achevant le 30 juin.

<i>Nombre total de recommandations critiques, par année</i>		<i>Nombre de recommandations critiques appliquées, par année</i>					<i>Recommandations classées</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	
<i>Année</i>	<i>Recommandation</i>	<i>2010-2017</i>	<i>2018</i>	<i>2020<sup>a</sup></i>	<i>2021<sup>a</sup></i>	<i>2022<sup>a</sup></i>			<i>Total</i>
2010-2017	1 144	1 087	10	4	8	–	1 109	35	–
2018	34	–	7	13	6	–	26	8	–
2020 <sup>a</sup>	17	–	–	3	–	8	11	6	–
2021 <sup>a</sup>	7	–	–	–	1	6	7	–	–
2022 <sup>a</sup>	1	–	–	–	–	–	–	–	1
<b>Total</b>	<b>1 203</b>	<b>1 087</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>14</b>	<b>1 153</b>	<b>49</b>	<b>1</b>
Taux d'application au 30 juin 2022 (en pourcentage)		100	100	100	100	s.o.			

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Pour la période de 12 mois s'achevant le 30 juin.

**Comité des commissaires aux comptes**  
Organisation des Nations Unies (volume I)

Année	Nombre de recommandations <sup>a</sup>	Nombre de recommandations intégralement appliquées										Recommandations devenues caduques ou classées <sup>b</sup>		Recommandation en cours d'application
	Recommandation	2010-2011	2012-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total		
2008-2009	72	42	17	–	1	4	1	–	–	–	1	<b>66</b>	6	0
2010-2011	40	–	20	3	2	–	–	1	–	–	–	<b>26</b>	14	0
2012-2013	28	–	–	2	2	3	4	–	3	7	–	<b>21</b>	7	0
2014	26	–	–	–	1	3	2	–	2	5	3	<b>16</b>	8	2
2015	44	–	–	–	–	7	8	–	5	2	6	<b>28</b>	9	7
2016	53	–	–	–	–	–	16	4	13	2	1	<b>36</b>	9	8
2017	71	–	–	–	–	–	–	8	14	21	10	<b>53</b>	10	8
2018	78	–	–	–	–	–	–	–	12	18	15	<b>45</b>	14	19
2019	113	–	–	–	–	–	–	–	–	41	22	<b>63</b>	11	39
2020	126	–	–	–	–	–	–	–	–	–	40	<b>40</b>	9	77
2021	102	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	102
<b>Total</b>	<b>753</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>31</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>96</b>	<b>98</b>	<b>394</b>	<b>97</b>	<b>262</b>
Année		2010-2011	2012-2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Taux d'application (pourcentage)		100	100	92	84	85	89	76	65	39	s.o.			
Taux d'application cumulé (pourcentage)		100	100	98	93	91	90	87	82	72	s.o.			

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Pour l'exercice biennal ou l'exercice annuel terminé le 31 décembre.

<sup>b</sup> Considérées par le Comité des commissaires aux comptes comme rendues caduques par les événements ou comme classées.

## Comité des commissaires aux comptes

### Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (volume II)

Exercice	Recommandation	Nombre de recommandations du Comité des commissaires aux comptes intégralement appliquées, par exercice										Total	Recommandations devenues caduques ou classées <sup>b</sup>	Recommandation en cours d'application
		2010/11	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21			
2008/09	191	179	9	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>188</b>	3	–
2010/11	99	–	86	5	–	–	–	–	–	–	–	<b>91</b>	8	–
2012/13	96	–	–	71	12	2	2	–	–	–	–	<b>87</b>	9	–
2013/14	63	–	–	–	33	22	3	–	–	–	–	<b>58</b>	5	–
2014/15	31	–	–	–	–	15	6	3	1	1	–	<b>26</b>	5	–
2015/16	55	–	–	–	–	–	23	15	3	6	1	<b>48</b>	6	1
2016/17	75	–	–	–	–	–	–	39	9	8	10	<b>66</b>	8	1
2017/18	52	–	–	–	–	–	–	–	11	11	9	<b>31</b>	11	10
2018/19	43	–	–	–	–	–	–	–	–	16	17	<b>33</b>	2	8
2019/20	30	–	–	–	–	–	–	–	–	–	16	<b>16</b>	3	11
2020/21	10	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10
<b>Total</b>	<b>745</b>	<b>179</b>	<b>95</b>	<b>76</b>	<b>45</b>	<b>39</b>	<b>34</b>	<b>57</b>	<b>24</b>	<b>42</b>	<b>53</b>	<b>644</b>	<b>60</b>	<b>41</b>
Exercice		2010/11	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21			
Taux d'application (pourcentage)		100	100	100	100	98	99	81	81	63	s.o.			
Taux d'application cumulé (pourcentage)		100	100	100	100	99,7	99,5	97	96	94	s.o.			

*Abréviation* : s.o. = sans objet.

<sup>a</sup> Pour l'exercice clos le 30 juin.

<sup>b</sup> Considérées par le Comité des commissaires aux comptes comme rendues caduques par les événements ou comme classées.